



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES ALPES MARITIMES

ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DU 6 OCTOBRE 2023

PROCES-VERBAL

Etaient présents : Mmes ALBERICI, ARINI, MM. ASSO, BECK, Mme BENASSAYAG, M. BERNARD, Mmes BINEAU, BORCHIO FONTIMP, MM. CARRETERO, CESARI (pouvoir à M. GINESY à partir du rapport n°10), CHAIX, CHIKLI, CIOTTI, CLARES, DERMIT, Mmes D'INTORNI, DUQUESNE, FRISON-ROCHE, FRONTONI, MM. GENTE, GINESY, Mmes GUIT NICOL, KHALDI-BOUOUGHROUM, MM. KONOPNICKI, LAFITTE, Mme LELLOUCHE, MM. LISNARD, LOMBARDO, Mme MARTIN, M. MARTIN, Mmes MONIER, MOREAU, NASICA, M. OLHARAN, Mmes OLIVIER, PAGANIN, M. PANCIATICI, Mme PAPY, M. ROSSI, Mmes SATTONNET, SERGI, THOMEL, MM. VEROLA et VIAUD.

Etaient excusés : MM. CARLIN, CONSTANT (pouvoir à Mme MOREAU), Mmes FERRAND (pouvoir à M. BECK), GOURDON (pouvoir à M. PANCIATICI), M. LUCIANO (pouvoir à Mme THOMEL), Mmes MIGLIORE (pouvoir à M. CLARES), OUAKNINE (pouvoir à Mme MONIER), RAMOS-MAZZUCCO (pouvoir à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM), MM. SEGURA (pouvoir à M. MARTIN) et SOUSSI.

La séance est ouverte à 9 heures 39 sous la présidence de M. Charles-Ange GINESY, Président du Conseil départemental.

M. Le Président.- Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Je vous propose de désigner M. PANCIATICI en qualité de secrétaire de séance, et je lui passe la parole pour qu'il procède à l'appel des membres de notre Collectivité.

M. PANCIATICI procède à l'appel des membres du Conseil départemental.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 2 juin 2023. Nous n'avons pas reçu d'observation ni de demande d'amendement ou de modification. S'il n'y en a pas en séance, je vous propose de l'adopter.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2023, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie.

Nous sommes le 6 octobre 2023, et j'ai toujours en mémoire ce 2 octobre 2020, comme beaucoup d'entre vous. Nous avons été il y a quelques jours de cela en différents endroits de la Vésubie et de la Roya pour célébrer ce troisième anniversaire. Vendredi dernier, lors d'une réunion pour honorer un monument qui vient d'être installé pour nous rappeler l'horreur de ce drame, nous avons dans cet hémicycle même présenté l'ensemble des travaux accomplis. Ces moments de souvenir et de commémoration nous ont permis de prendre acte et de nous rendre compte du travail gigantesque et titanesque accompli par tous ceux qui ont pu y prendre part. Qu'ils en soient profondément remerciés, à commencer par les agents de notre Collectivité, mais aussi par les communes et par les intercommunalités qui ont investi toute leur énergie dans la reconstruction aux côtés des sapeurs-pompiers et de l'ensemble des moyens de l'Etat.

Mes chers collègues, nous pouvons être fiers, et je le suis, du bilan du Conseil départemental. C'est une satisfaction que nous pouvons partager ensemble dans cette reconstruction, après avoir pu annoncer que 100 % des accès routiers avaient été rétablis, que 95 % des chantiers étaient terminés dans la Roya et la Vésubie, que 230 M€ avaient été engagés à ce jour et que 315 M€ étaient prévus au total, dont 118 M€ compensés par la Région, l'Europe et l'Etat. Merci également aux conseillers départementaux, comme Sébastien OLHARAN et Céline DUQUESNE, engagés dans la Roya. Merci à Eric CIOTTI et à Christelle D'INTORNI, qui eux aussi ont été particulièrement engagés. Je me rappelle cette émotion d'Eric CIOTTI lorsque le 2 octobre 2020 nous avons évoqué la destruction de son village. Il n'a pas manqué de s'impliquer dans cette reconstruction.

Je veux aussi saluer l'Etat dans cette reconstruction au travers de la présence du Préfet Bernard GONZALEZ, qui dès le premier jour et la première heure n'a pas manqué de réagir. Il l'a même fait par anticipation, puisqu'il nous avait alertés de cette tempête. Je remercie aussi le Préfet de la reconstruction, Xavier PELLETIER. Les deux sont partis depuis, l'un pour devenir Préfet du Loir-et-Cher, Xavier PELLETIER, et Bernard GONZALEZ pour prendre une retraite bien méritée après une longue période dans les Alpes-Maritimes où les événements ne l'auront pas épargné. Leur investissement personnel nous a été précieux.

Je veux également, dans mes remerciements à l'Etat, dire au Président de la République, Monsieur MACRON, que je le remercie d'avoir tenu ou presque l'ensemble de ses engagements lorsqu'il était venu annoncer qu'un premier volet de 100 M€ serait accordé aux travaux de la

reconstruction, ainsi que plusieurs volets de centaines de millions s'ils étaient nécessaires. Aujourd'hui, l'Etat nous a accordé 90 M€. Merci au Président de la République. Je pense qu'il n'y a pas deux territoires en France qui ont subi de tels dégâts et qui ont reçu une aide aussi importante de l'Etat.

Mais nous en appellerons dans cette séance à nouveau à l'Etat, à sa responsabilité, pour que l'on puisse peser tous ensemble sur un sujet dont l'Etat a la maîtrise, c'est-à-dire la question de la réouverture du tunnel de Tende, qui d'ailleurs fait l'objet d'un débat aujourd'hui, à l'instant même où nous parlons, par la Conférence intergouvernementale qui se tient à Turin et à laquelle le Président du Conseil départemental s'est fait représenter pour pouvoir tenir cette séance de ce jour. Nous aurons, en fin de séance, à nous prononcer sur un vœu présenté par Sébastien OLHARAN, en charge de la reconstruction dans la Roya, pour demander aux autorités françaises et italiennes de tenir le projet initial tel que nous l'avons voté, avec un flux ouvert dans les deux sens, et non ce qui est annoncé aujourd'hui, c'est-à-dire une situation telle que celle que nous avons connue il y a quatorze ans en arrière, avec des feux en alternat et un tunnel à sens unique.

« De l'autre côté de la tempête se trouve la force de l'avoir traversée ». C'est la citation de Gregory S. Williams qui orne désormais le monument commémoratif dénommé Avenir, œuvre de l'artiste catalan Ernest ALTES que nous avons inaugurée ensemble vendredi dernier. Cette citation, je l'ai choisie car elle me paraît traduire la réalité telle qu'elle se passe aujourd'hui. Par une reconstruction résiliente, nous avons redessiné un avenir, et c'est ce que représente la sculpture d'Ernest ALTES, avec des perspectives durables pour nos vallées ainsi qu'un lien de solidarité. Les Alpes-Maritimes ont toujours bénéficié d'une incroyable solidarité lors des catastrophes naturelles. La tempête Alex a été l'illustration parfaite de cette solidarité.

Cette solidarité est liée à l'événement que nous avons subi, mais probablement également à ce que les Alpes-Maritimes ont pu faire pour d'autres territoires en difficulté. Je pense, sans remonter à des temps immémoriaux, aux inondations de Trêves en 2018, à celles survenues en Belgique et en Allemagne en 2021, au séisme d'Italie en 2017 ou à ceux de Syrie et de Turquie au mois de février dernier. Nous avons été toujours présents, et c'est dans ce sens que je perçois aujourd'hui la solidarité dont nous avons été bénéficiaires pour la tempête Alex.

De la même manière, le séisme survenu au Maroc le 8 septembre dernier, faisant 3 000 morts et plus de 6 000 blessés, n'a laissé aucun de nos compatriotes indifférent. Avec Eric CIOTTI, nous avons représenté le Département lors du départ immédiat de Patrick VILLARDRY et son association ULIS, qui a toujours cette réactivité pour être partant immédiatement. C'est ce qui l'a conduit à être sur le terrain au Maroc très rapidement. Mais le Département a aussi ouvert ses portes et mis à disposition de l'Association de la Maison du Maroc 06 des locaux Boulevard de la Madeleine pour stocker les dons, qui sont venus par dizaines, par centaines, par milliers. C'est pour la même raison que je vous demanderai aujourd'hui une solidarité financière de 50 000 €, comme nous l'avons fait pour les différents cas que je viens de citer. Une solidarité à l'égard du Maroc via l'UNICEF, via la Croix-Rouge, et via la Fondation de France.

Mes chers collègues, pour revenir à notre actualité, il y a quelques jours, comme certains d'entre vous probablement, j'ai regardé l'intervention du Président de la République. Après les mois écoulés où nous avons été quotidiennement confrontés à la fragilité du monde, à la tragédie d'une guerre qui s'enlise aux frontières de l'Europe et rebat les cartes de la géopolitique mondiale, à l'explosion des prix de l'énergie et du panier de course des Français, aux émeutes dans nos banlieues, symbole d'une République qui a perdu pied dans ses quartiers, ou encore à la crise climatique qui nécessite une rupture technologique et sociétale, à l'explosion migratoire en Europe. Dans ce contexte, j'attendais du Président de la République des annonces fortes, avec un nouveau cap. Malheureusement, je n'ai pas été comblé et je n'ai trouvé que des vieilles recettes : la recette du chèque sans provisions qui ne résout pas les problèmes de fond face à une hausse des prix de l'essence. Le Président de la République nous a ressorti la recette des 100 €. En septembre 2021, il y avait déjà eu le chèque énergie de 100 €. En septembre 2022, il y avait déjà eu le chèque inflation de 100 €. Et un an après, on retrouve un chèque de 100 € qui est de retour, symbole d'une impuissance à traiter les problèmes de fond et à ne venir ici que donner des chèques, qu'il est d'ailleurs quelquefois bien difficile de pouvoir se procurer. L'impuissance à traiter le problème de fond du pouvoir d'achat est révélatrice.

Nous avons également droit à la sempiternelle recette du « en même temps ». Comment peut-on toujours être sur le « en même temps », qui consiste à dire tout et son contraire face à la submersion migratoire ? Le Gouvernement semble découvrir qu'il y a une submersion migratoire, avec d'un côté les mots, et de l'autre côté les faits. Les mots, c'est annoncer que l'on n'accepte pas les migrants de Lampedusa. Les métiers en tension doivent être prioritairement fléchés pour les citoyens français, nous dit-on. Mais en même temps, il y a les actes : on laisse passer les migrants à une frontière-passoire, et la loi immigration qui pourrait régulariser des milliers de migrants illégaux et créer des titres de séjour métiers en tension se profile... Sur un sujet qui engage la cohésion nationale et la sécurité intérieure, je souhaite, comme le proposent le député Eric CIOTTI et la députée Christelle D'INTORNI, et comme semble l'avoir entendu le Président de la République, que l'on rende la parole aux Français qui doivent être maîtres de leur destin en tant que peuple et nation. Le sujet migratoire doit être soumis à référendum. Cette migration dont nous faisons l'objet, je le répète, relève de la compétence de l'Etat au titre de la sécurité intérieure. C'est à l'Etat d'assumer cette affaire, et non au Conseil départemental comme c'est le cas au prétexte de la loi sur l'enfance.

Au final, je fustige l'attitude irresponsable de nos gouvernants qui ne répondent pas à ce que je dénonce depuis le début d'année, c'est-à-dire une vague migratoire que nos services ont vu venir. Je veux remercier ces derniers d'avoir tant d'abnégation, de mise à disposition, de passion, dans cette aide humanitaire qu'ils apportent, dans nos obligations je le répète puisque l'on dévoie parfois les propos que je peux tenir. A partir du moment où nous avons des responsabilités qui nous sont obligées, il faut avoir la décence de recevoir l'humain dans des conditions humaines. Pendant des mois, et malgré mes rencontres avec le Ministre de l'Intérieur, le Garde des Sceaux, le Ministre en charge de l'enfance, j'ai peut-être été entendu, mais jamais écouté. J'ai adressé des courriers sans jamais avoir de réponse. Le flux entrant de mineurs non-accompagnés (MNA) a augmenté de plus de 50 % en 2023. Nous avons déjà pris en charge cette année plus de 5 600 mineurs, soit plus que durant toute l'année 2022. Chaque semaine, nous mettons à l'abri 150 à 200 jeunes. En termes budgétaires, cela représente un budget qui va passer de 15 M€ à 28 M€ à la fin de l'année. En 2014, nous en étions à 174 MNA

sur l'année. Pourtant on me refuse de dire qu'il s'agit d'une invasion migratoire et d'une responsabilité de l'Etat. Cela n'est pas possible. Le Conseil départemental des Alpes-Maritimes ne peut pas être la victime collatérale d'une frontière-passoire. Pour la Collectivité départementale, la tâche que nous avons assumée, avec humanité et avec des moyens humains et financiers colossaux, n'est plus acceptable.

Je veux saluer ici l'engagement, le dévouement total, et l'énergie déployée par nos équipes du social. Dès le mois d'avril, j'en avais appelé à ce que l'Etat prenne ses responsabilités quant à l'accueil et les orientations des MNA. L'appel avait été lancé à Madame La Ministre de l'Enfance elle-même, à la frontière franco-italienne. On m'a répondu à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de crise migratoire. J'ai même entendu quelques élus du Département ou des voix locales dire que le Département des Alpes-Maritimes n'avait qu'à assumer ses responsabilités de l'Aide sociale à l'enfance, qu'il devait anticiper ce flux migratoire, qu'il n'avait qu'à acquérir des locaux, dont entre parenthèses on nous reproche aujourd'hui l'acquisition. Or j'ai le sentiment aujourd'hui que nous agissons en responsabilité.

Alors que l'immigration fait la Une de tous les journaux et qu'Emmanuel MACRON en a fait le constat devant les Français, j'attendais et j'attends toujours que le Président de la République, que j'ai saisi par deux fois par courrier et qui ne m'a toujours pas répondu, daigne le faire. Je vous inviterai d'ailleurs en fin de séance à voter une motion pour que l'Etat prenne ses responsabilités et prenne en charge ceux dont il doit avoir la charge dans ses missions régaliennes de sécurité, et qu'il nous accompagne dans notre difficulté du moment, afin que nous soyons là pour être derrière les décisions de l'Etat et non l'inverse. Il n'est pas question de dire que nous nous désengageons ou que le Département n'est plus présent. En revanche, il doit l'être pour conforter, et non pour être en première ligne.

Pour ma part, plutôt que le chaos du « en même temps » et la facilité du chéquier, je choisis bien-sûr, comme à chaque fois, de vous proposer à la tête de la Collectivité départementale une direction qui imprime une force responsable, une force respectable, une force digne. Cette force, c'est la capacité du Département à faire davantage dans le domaine de l'enfance, malgré la question des MNA, et à ne pas tout mélanger. On ne peut pas mélanger le flux migratoire des MNA avec la question de l'enfance. Ce n'est pas possible. Cette compétence, nous l'assumons pleinement. J'ai réuni il y a quelques jours dans cet hémicycle, comme je m'y étais engagé, une commission spéciale sur le sujet de l'enfance, avec l'ensemble de ceux qui siègent au Foyer de l'enfance, avec le vice-président Auguste VEROLA, avec la présidente Vanessa LELLOUCHE et avec son prédécesseur Jacques GENTE. Lors de cette commission ont été présentées par notre administration et en toute transparence des données factuelles et précises, bien loin de l'image d'une commission fantôme que certains veulent dénoncer.

Il y a une politique que nous voulons avoir. Depuis 2018, sous ma présidence, nous avons créé 321 places. Alors oui, 88 ont été supprimées, mais 400 ont été créées. Depuis 2018, le budget consacré à l'enfance dans sa totalité a augmenté de 14 % et n'a pas diminué, pour s'établir à 131 M€ au BP 2023. Lors de la commission, nous avons également expliqué la stratégie de recentrage de l'offre du Foyer de l'enfance sur les situations d'urgence pour créer en parallèle des maisons d'enfants à caractère social, adaptées aux enfants les plus en difficulté psychologique, puisque, fait de société, nous avons des enfants de plus en plus déstabilisés sur le plan psychologique ou psychiatrique

Nous y avons enfin présenté l'effort majeur que va engager le Département sur le Foyer de l'enfance, avec un plan d'investissement de 7,6 M€. On ne peut pas dire qu'avec un plan de 7,6 M€, on se désengage du Foyer de l'enfance, pour rénover des hébergements qui ne l'avaient plus été depuis quelques temps je l'avoue. L'ensemble de ces éléments font partie des délibérations soumises au vote d'aujourd'hui, et j'invite tous ceux qui usent de la désinformation à ce sujet à la plus grande dignité pour ne pas détourner à des fins politiciennes la question sensible de l'enfance. Je le dis et je le redis : on peut ne pas être d'accord sur une certaine stratégie, mais on ne ment pas sur les faits, sur les chiffres.

Dans le domaine des solidarités humaines, il y a cette force responsable, respectable et digne que j'évoquais et que nous exprimons envers les plus fragiles. En cela, nous avons ouvert la première Maison des 1000 premiers jours en France, qui accompagne la parentalité jusqu'aux trois ans de l'enfant. Une deuxième Maison sera implantée à Grasse. Avec la vice-présidente Valérie SERGI, nous avons accompagné et opéré la fusion des lieux d'accueil des personnes handicapées et des personnes âgées au travers d'une Maison de l'autonomie. Seize antennes satellites couvriront à terme le territoire pour un accueil au plus près des citoyens et constitueront un maillage territorial. Nous venons de livrer l'Institut Mozart, géré en partenariat avec le Centre Antoine LACASSAGNE. Je veux ici saluer l'implication du professeur Emmanuel BARANGER, Directeur de ce centre. Nous lançons un centre unique en France pour l'accompagnement des malades du cancer et de leurs familles, avec un lieu de thérapie, un lieu où l'on retrouve du service et de l'accompagnement individuel.

Nous avons également ouvert en test et en exemplarité le premier centre départemental de santé dans le moyen et dans le haut pays à Puget-Théniers, dont le modèle est voué à être dupliqué pour lutter contre la désertification médicale. Lors d'un déplacement que nous avons pu faire avec une délégation en Saône-et-Loire, nous avons été reçus par son Président André ACCARY, qui lui-même a initié dans son département une démarche à succès avec plus de 20 centres départementaux à travers tout son territoire. Grâce à ces centres, il apporte une réponse à la carence de l'Etat sur le plan de la santé par rapport à la désertification médicale.

Cet engagement pour la santé des Maralpins, c'est ce que nous voulons avoir, et cela se concrétisera dans cette séance par la validation des projets sur le deuxième appel à projets santé exceptionnel. C'est un engagement de plus de 1,7 M€ avec cet appel à projets qui sera analysé par une commission présidée par Benjamin BESSE, Directeur de la recherche clinique mais surtout grand spécialiste des cancers thoraciques. Il y a trois projets d'envergure, dont la prise en charge et la recherche par l'intelligence artificielle en cancérologie oculaire. Là aussi, des avancées considérables sont réalisées, et nous avons dans le département des Alpes-Maritimes les meilleurs professeurs dans différentes disciplines. Le deuxième projet porte sur l'intelligence artificielle multimodale au service des patients atteints du cancer du poumon, et le troisième sur l'acquisition d'une salle d'angiographie numérisée pour les interventions de chirurgie endovasculaire neurologique.

Voilà, mes chers collègues, ce que nous faisons en matière de solidarité humaine avec Bernard CHAIX, vice-président en charge de l'artisanat. Nous avons hier présenté le bilan qui est également exceptionnel en matière d'insertion professionnelle, et qui est à mettre au crédit de Christine TEIXEIRA et de Camille MORINI. Il est important pour moi de rappeler que nous n'avons pas attendu la loi plein emploi pour être exemplaires, et je dirai même qu'il est dommage

que cette loi ne se soit pas inspirée de notre modèle ni de la réussite que nous avons sur le plan du RSA. J'y reviens, parce que ce projet de loi est conforme à la stratégie du « en même temps » : l'Etat nous fait croire à une décentralisation dans les mots, mais il recentralise et veut tout régenter dans les faits. En réalité, l'Etat nous transfère des compétences en prétendant qu'il s'agit de la décentralisation, mais il ne s'agit pas d'une déconcentration des services de l'Etat. Il nous charge en responsabilités et vient nous contraindre avec les moyens de la loi pour assumer ces compétences. Il y a donc une brimade aujourd'hui avec cette loi puisque nous sommes sur des résultats assez exceptionnels. La loi comprend une mesure dite de suspension-remobilisation que je qualifierais de suspension-démobilisation : un bénéficiaire qui se déroberait à ses devoirs et verrait son RSA suspendu temporairement récupérerait a posteriori les allocations non-perçues dès qu'il respecterait à nouveau son contrat d'engagement réciproque. Les conséquences en sont regrettables... Dans notre département, les estimations de ces versements rétroactifs nous amènent à une dépense supplémentaire de 7 M€. Et surtout, la sanction, notre arme principale pour éviter les dérives, est désormais sans conséquence, ce qui démobilisera fortement certains allocataires.

J'en appelle véritablement : soit à une réelle déconcentration des services de l'Etat, puisque le RSA nous coûte 130 M€ pour les années les plus coûteuses et 115 M€ pour les années les moins défavorables, avec une compensation de l'Etat de 90 M€, ce qui est loin du compte ; soit à une décentralisation, où l'Etat nous confierait alors cette responsabilité. Le « en même temps » est toujours compliqué à appliquer. Laisser faire les territoires, c'est ce que je souhaite. Il faut arrêter d'étouffer les collectivités locales car nos résultats sont historiquement bons. Dans les Alpes-Maritimes, dans notre budget RSA, nous consacrons 15 % de ce budget aux actions d'insertion, contre une moyenne de 8,5 % au niveau national. Nous avons multiplié cette part par trois depuis dix ans, et cet engagement massif nous permet de pouvoir remettre le plus rapidement possible nos allocataires sur le marché de l'emploi le plus rapidement possible. Cela change tout. La prise en charge est immédiate : au bout de 16 jours, la personne est en contact avec les services du Département qui vous donnent le mode d'emploi pour retrouver un emploi rapide, là où la moyenne en France est de 90 jours. Cela s'est concrétisé sur la seule année 2022 par 12 000 retours à l'emploi.

Nous n'avons donc pas attendu la loi, qui va nous compliquer la tâche, pour que nos allocataires assument leurs devoirs. La loi prévoit des contrats d'engagement réciproque. Nous le faisons déjà. 100 % des allocataires du RSA dans les Alpes-Maritimes ont obligation d'inscription à Pôle Emploi. La brigade de lutte contre la fraude au RSA, mise en place en 2012, est une grande réussite parce qu'elle remet de l'ordre dans les dossiers qui ne sont pas complets, mais aussi pour ceux qui ne respectent pas le contrat qui doit être gagnant-gagnant. Les allocataires ont des droits, mais ils ont également des devoirs. Et lorsqu'ils n'assument pas leurs devoirs, on leur suspend les allocations. Cette brigade lutte aussi contre la fraude, face à ceux qui, manifestement, ont des doubles revenus et tentent de s'inscrire dans une récupération des moyens financiers publics. Cela nous a amenés à prononcer 14 000 suspensions, soit 23 M€ d'argent public non-versé.

C'est une politique équilibrée que nous défendons, vertueuse pour les bénéficiaires du RSA, juste pour le bon usage de l'argent public. En matière d'argent public, notre séance est également le cadre d'une décision modificative n°1. Je ne serai pas très long sur cette décision

modificative qui, en définitive, s'inscrit dans un moment marqué par la baisse des droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Elle est équilibrée à 30 M€ en recettes et en dépenses, en intégrant notamment une baisse de 60 M€ sur les prévisions de DMTO. Nous l'avons déjà anticipée dans notre budget à 30 M€, et cette chute des DMTO sera de près de 150 M€ au final. C'est la perspective d'atterrissage à laquelle nous nous apprêtons.

Au total, entre 2022 et 2023, nos charges sont accrues, liées à l'inflation, aux mesures salariales, à l'impact de la prise en charge des MNA, dont le budget passe de 15 M€ à 28 M€. Il y a ici la perspective de mettre nos personnels en tension et nos finances en grande difficulté, avec le fait de ne pas être en mesure, parce que nous n'avons pas les moyens de police, de mettre de l'ordre dans la sécurité intérieure. C'est une triple raison pour pouvoir dire que l'affaire des MNA et l'affaire de la frontière relèvent vraiment de l'autorité de l'Etat.

Face à cette augmentation budgétaire, nous avons 28,5 M€ de recettes fiscales supplémentaires qui viennent heureusement compenser cette hausse des charges. Cette hausse provient de la TVA, de la CFE et de la taxe sur les assurances, mais aussi du report du résultat excédentaire de 2022. Depuis longtemps, je vous parle de la nécessaire prudence de ne pas dépenser cette aubaine d'avoir des DMTO dynamiques. Il aurait été facile de tout utiliser. La prudence fait qu'aujourd'hui, le report de ce résultat excédentaire nous permet d'amortir cette baisse des DMTO. Nous l'anticipons de la même manière pour l'année prochaine. Pour reprendre Jean de la Fontaine, qui n'est jamais très loin, la fourmi s'en sort toujours mieux que la cigale. Et en cela, nous ne chantons pas souvent, nous travaillons beaucoup.

Cette décision modificative n°1 illustre notre capacité à mettre en œuvre les projets structurants et durables pour le territoire, avec une augmentation des dépenses d'investissement, dont notamment 11 M€ supplémentaires en faveur des vallées, preuve de notre rapidité dans l'exécution des chantiers. Nous avons aussi 8 M€ en faveur de la politique GREEN Deal. Sur ce sujet, nous nourrissons une écologie de progrès, innovante, sans jamais être dans l'écologie punitive, mais toujours l'écologie incitative, en y consacrant 31 M€. Cela s'est notamment concrétisé par l'acquisition du domaine des sources de la Siagne. C'est un domaine exceptionnel, et une ressource également exceptionnelle pour les Alpes-Maritimes que nous aurons désormais à gérer. Cela s'est également concrétisé par la création de la SEMI GREEN Energy 06, par la poursuite du plan Vélo et la mobilité douce, par des aides significatives aux particuliers. Pour cette seule séance, nous voterons près d'1 M€ pour 160 projets d'installation de panneaux photovoltaïques, et 2,5 M€ pour 530 acquisitions de véhicules électriques.

Nous sommes aussi pleinement engagés sur un sujet devenu crucial : la gestion de la ressource en eau, avec un plan doté de 30 M€. Dans cette séance, je vous proposerai d'attribuer 4,7 M€ aux lauréats de l'appel à projets sur la réutilisation des eaux traitées (Réut.) Haliotis 2, à Nice : 1,2 M€. Souvent, on nous dit que le Département ne vient pas sur Nice ni sur la Métropole. Lorsque nous sommes sollicités, nous y venons. Aquaviva, à Cannes, qui est également une ville dynamique en matière de REUT. David LISNARD a été probablement le premier à lever le doigt sur ce sujet, avec Jean LEONETTI sur le Cap d'Antibes, ou avec Jérôme VIAUD à Grasse. Sur Valberg, j'avais initié une démarche en 2016 mais elle n'avait pas abouti à l'époque en raison des contraintes de l'ARS et de la frilosité des services de l'Etat. Le discours du Président de la République en matière de Réut les a dégoûtés, et la frilosité est tombée. Ce que nous aurions dû faire depuis dix ou vingt ans peut enfin démarrer aujourd'hui.

Au travers de dix projets financés par le Département, une économie annuelle de 6 millions de mètres cubes d'eau pourra être réalisée chaque année. Avec ces 6 millions de mètres cubes par an, le Département atteindrait déjà 4 % de Réut, ce qui serait une grande avancée dans ce domaine.

Je rappelle pour mémoire que nous avons également beaucoup travaillé sur les conduites fuyardes, évaluées à une perte dans les Alpes-Maritimes de 32 millions de mètres cubes. Je me déplacerai d'ailleurs dans une dizaine de jours pour un voyage d'étude et d'expérimentation en Israël, où près de 50 % des terres cultivées sont arrosées avec de l'eau recyclée, et plus de 80 % des eaux usées sont réutilisables. J'y visiterai notamment l'usine de Sorek, usine de Réut, qui est une des plus grandes unités au monde de désalinisation.

En parallèle, toujours sur le même déplacement, avec le Président du SMART Deal, nous irons à la rencontre d'entreprises et de start-up spécialisées dans la cybersécurité, l'exploitation et la protection des données, pour continuer à imaginer notre politique numérique qui se traduit une nouvelle fois dans cette séance par la création d'un syndicat mixte portant le futur centre de supervision départemental, afin de mutualiser les moyens des communes dans la politique de prévention et de lutte contre la délinquance. Il y a là la création d'un syndicat mixte particulièrement important pour notre département. Soyez nombreux à y porter attention. Ce que je viens d'évoquer se situe dans la suite logique qui nous avait amenés en 2018, au retour d'un déplacement au Canada, à revenir avec des idées sur la création de la Maison de l'intelligence artificielle. Ces déplacements sont toujours intéressants et nous revenons à chaque fois avec des applications et expérimentations pour nos politiques.

Je suis fier aujourd'hui de la confiance dont vous m'honorez. Je suis fier de cette responsabilité que vous m'avez confiée et de cette belle Collectivité qui est le Conseil départemental. 163 ans après, cette dame respectable qui a prouvé toute sa pertinence, toute son efficacité, et que d'ailleurs certains ont voulu remettre en cause ou remettent en cause régulièrement, démontre tous les jours que sa proximité permet d'apporter de belles solutions. Six ans après mon élection, j'ai pris quelques rides et quelques cheveux blancs, comme vous, mais je pense que nous n'avons pas perdu notre dynamique ni notre capacité d'avoir des projets innovants pour continuer à construire les Alpes-Maritimes ensemble. Merci de votre écoute.

Mme MONIER.

Mme MONIER.- M. le Président, mes chers collègues, en ce début de séance, permettez-moi de dire quelques mots déjà sur la triste actualité internationale. Nous avons été frappés par le drame qui a touché le Maroc suite au tremblement de terre du 8 septembre, ainsi que par les inondations en Libye. Nous pensons aux victimes et à leurs familles à qui nous adressons nos plus sincères condoléances.

Nous tenons une nouvelle fois à exprimer notre soutien total à l'Arménie et aux 120 000 Arméniens qui, dans le Haut-Karabagh, après avoir subi un blocus terrible visant à les affamer pendant neuf mois, viennent de subir une nouvelle agression par l'armée de l'Azerbaïdjan qui les a obligés par les armes à quitter en trois jours la terre où ils vivaient depuis 3 000 ans. C'est un drame, un véritable nettoyage ethnique qu'il faut dénoncer.

Par ailleurs, je souhaite rendre hommage à un homme qui a servi notre département avec beaucoup de dévouement, le colonel Nasser BOUALAM, ancien commandant du groupement de gendarmerie des Alpes-Maritimes, décédé le 16 septembre à l'âge de 48 ans. Nous perdons un grand officier qui a marqué notre département, notamment par son action remarquable pendant la tempête Alex. Nos pensées vont donc à sa famille et à ses compagnons d'armes.

Nous avons la chance d'avoir dans notre département des grands serviteurs de l'Etat. Aussi, je tiens à saluer notre nouveau Préfet des Alpes-Maritimes, Hugues MOUTOUH, qui prendra ses fonctions dans quelques jours. Merci également à notre désormais ancien Préfet, Bernard GONZALEZ, pour l'énorme travail accompli, notamment lors de la tempête Alex. Je rappelle que c'est lui qui, à la veille de cette catastrophe, avait placé notre département en alerte rouge et suspendu les transports scolaires. Cela fait déjà trois ans que la tempête semait le chaos dans nos vallées, pour l'une des pires tragédies de notre histoire. Nous n'oublierons jamais les victimes ainsi que toutes ces familles endeuillées. Nous n'oublierons jamais l'élan de générosité et la mobilisation qui se sont manifestés après ce drame. Face à une situation extrêmement grave, nous avons travaillé collectivement avec l'ensemble des institutions pour aider les victimes et reconstruire. Oui, devant les crises, nous avons su faire preuve de solidarité et d'efficacité pour nos populations. Les habitants des vallées sinistrées sont encore dans la difficulté. C'est donc dans cet esprit de cohésion et de concorde que nous devons poursuivre le travail pour redonner l'espoir. Nous sommes moins efficaces quand nous polémiqons, et plus forts quand nous travaillons ensemble.

Les crises successives que nous traversons creusent les inégalités et fragilisent nos concitoyens, comme en témoigne l'appel à l'aide lancé le 3 septembre par les Restos du Cœur. De plus en plus de familles ont des difficultés à remplir leur réfrigérateur et se nourrir correctement. Je n'évoque pas ce sujet pour ouvrir de grands débats idéologiques. Laissons les déclarations enflammées dans d'autres lieux et à d'autres orateurs. Nous, élus locaux, sommes ici pour trouver des solutions concrètes à notre niveau. Aujourd'hui, la seule question à laquelle nous devons répondre est : que pouvons-nous faire ? Que pouvons-nous mettre en œuvre pour être utiles ? Comment pouvons-nous être utiles pour ceux qui souffrent ? Comment pouvons-nous être utiles pour ceux qui cherchent un travail comme pour ceux qui veulent entreprendre ? Comment pouvons-nous être utiles pour aider nos jeunes dans leurs premiers pas dans la vie, ou pour accompagner nos aînés ? Voilà les vraies questions qui doivent animer les débats.

Le Département est mobilisé, mais la situation exceptionnelle doit nous inciter à aller plus loin avec une politique sociale volontariste. Nous devons mener une politique qui s'investit concrètement dans le quotidien des Maralpins, c'est-à-dire une politique ayant pour seul but l'intérêt général. Et c'est avec cet élan que nous abordons cette session. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- M. le Président, mes chères et chers collègues, nous sommes réunis ce jour en Assemblée pour examiner la décision modificative n°1 du budget 2023. En janvier dernier, un budget de 1,69 milliard d'euros a été voté. Avec cette décision modificative, il va être porté à 1,72 milliard d'euros. Et ce, malgré une baisse importante des recettes des droits de mutation devenues notre principale ressource financière. Cette baisse des recettes de DMTO est néanmoins à nuancer. L'an dernier, les recettes avaient atteint un niveau record avec un

montant vertigineux de 700 M€. Vous prévoyez pour 2023 une baisse relative à 590 M€, ce qui reste un niveau encore très haut au regard des montants passés.

Cette baisse était prévisible et vous l'aviez anticipée en créant une provision à hauteur de 50 M€. Vu le contexte, il n'est pas question de réaliser une quelconque provision dans cette décision modificative, et le BP 2024 sera plus compliqué à équilibrer. Le secteur de l'immobilier montre des signes de faiblesse et il est difficile de prédire combien de temps va durer ce renversement de tendance. Cette problématique est intimement liée aux difficultés qu'ont l'ensemble de nos concitoyens, principalement les plus fragiles, à se loger ou à devenir primo-accédants dans notre département. Par ailleurs, le Département n'a plus de moyen d'action dans le domaine des taux et ne peut plus augmenter celui des DMTO que vous aviez déjà fixé au maximum en 2014.

Les autres recettes de fonctionnement progressent favorablement quand les rentrées des subventions d'investissement permettent la poursuite des travaux de la tempête Alex. La reprise du résultat de 40,4 M€ de 2022 permet de boucler cette décision modificative sans trop de difficultés. La situation financière n'est donc pas mauvaise même si elle est source d'inquiétudes selon nous.

Vous proposez la répartition des 30 M€ de crédits en abondant de 15 M€ les investissements et de 15 M€ le fonctionnement. Pour les investissements, nous constatons des côtés positifs. La reconstruction des vallées, en hausse de 11 M€ avec l'arrivée tardive des subventions de 15 M€. La politique environnement est également en hausse de 6,6 M€, soit plus 31 %, avec l'achat du Domaine des Sources de la Siagne et l'augmentation des subventions aux véhicules électriques. La mission administration est également en hausse de 5 M€, soit plus 4 %, dont 3,8 M€ consacrés à une action d'acquisition relevant du domaine social en faveur des personnes âgées.

Néanmoins, nous trouvons des baisses sensibles au niveau du fonctionnement, notamment une baisse du RSA de 13 M€. Les dépenses d'allocations RSA prévues au BP sont quant à elles réduites de 16,8 M€ dans cette décision modificative. Tout converge pourtant vers la progression de la pauvreté dans notre département. Sortir du RSA, ce n'est pas nécessairement sortir de la pauvreté. Le rapport que l'INSEE vient tout juste de publier à ce propos le souligne : les mécanismes de redistribution, notamment le RSA, sont les leviers d'atténuation les plus forts de la pauvreté. Or, ce taux est de 6,3 points dans les Alpes-Maritimes, soit le plus faible taux de la région PACA. Cette baisse du financement au niveau du RSA permet de compenser en partie la hausse constatée dans le domaine de l'Aide sociale à l'enfance (13 M€) et dans celui du handicap (4,5 M€).

En plus de cette décision modificative, cette Assemblée s'axe majoritairement sur la compétence sociale du Département, notamment dans le champ de la politique de la protection de l'enfance. Vous en avez largement parlé. Vous proposez au vote de cette Assemblée un large plan de restructuration du Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes pour le recentrer sur l'accueil d'urgence. Ce chantier que vous désirez amorcer est large et peut s'avérer long et difficile, nous en avons conscience. C'est une politique de transformation qui prend acte notamment des profondes mutations de notre société à l'issue de la crise du Covid-19, dont l'impact psychologique est encore largement palpable, notamment chez les enfants les plus

fragiles que nous devons accueillir. Nous serons présents tout au long de cette route pour être constructifs et vigilants. Nous ne doutons pas de la volonté de l'ensemble des élus de garantir un bon accueil des enfants, mais nous restons inquiets sur le sort réservé aux employés du Foyer qui se sentent aujourd'hui délaissés et non-écoutés, entraînant par là même des répercussions sur les enfants accueillis déjà fragilisés. Il nous semble que la question de l'enfance, concernant cette restructuration, tout comme l'augmentation des besoins d'accueil des MNA, auraient mérité à elles seules une Assemblée départementale extraordinaire.

Un autre point concernant nos plus jeunes et leur cercle familial nous interpelle également. C'est celui de l'augmentation du coût de la cantine scolaire que vous proposez. Depuis deux ans, ce coût pour un repas dans un collège est de 3,40 €. Vous désirez le passer pour 2024 à 3,70 €, soit une hausse d'environ 9 %. Cela peut paraître peu. 30 centimes, c'est un petit montant. Mais pour les plus fragiles, ou pour les familles nombreuses, cette augmentation est considérable. En ce sens, nous vous proposons la revalorisation du dispositif « Cantine 06 », en passant l'aide de 1 € par repas à 1,50 €. C'est le moyen le plus rapide, selon nous, d'aider les 11 000 foyers les plus précaires qui bénéficient déjà de cette aide. Nous pouvons également réfléchir à la mise en place du quotient familial pour établir le prix des repas. D'autres collectivités le font, et vous l'appliquez déjà dans les écoles départementales de montagne.

Le prix du plateau repas des personnels des collèges est également en augmentation, passant de 4,80 € à 5,25 €. Je pense ici notamment aux AED ou aux AESH, qui sont très souvent payés en dessous du SMIC, qui travaillent généralement à mi-temps, et qui n'ont pas les moyens de cette augmentation. Ne pourrions-nous pas faire un petit effort pour ces personnels sensibles, dont notre quotidien local se faisait l'écho mercredi ? Leur rôle est indispensable au sein de l'Education nationale et ces métiers attirent déjà peu. Il faudrait donc les aider. Concernant les AESH, nous notons d'ailleurs à ce jour une baisse provisoire de leur nombre : 20 recrutements par le Département contre 25 l'an passé. Nous avons compris en commission qu'il s'agissait d'un problème d'embauche ponctuel et que l'enveloppe globale restait la même. Nous sommes confiants mais restons vigilants sur ce problème.

De façon constante, nous restons attentifs aux évolutions budgétaires envers les plus modestes et les plus fragiles. Notre Collectivité demeure un Département dit « riche », même si une baisse des recettes est clairement attendue. La politique est une affaire de choix et de priorités. Aussi nous resterons vigilants à ce que la situation des plus faibles reste une priorité. C'est la mission première de notre Collectivité. Ainsi, au regard des divers points mentionnés et pour suivre notre vote lors du budget prévisionnel 2023, nous nous abstiendrons sur le vote de cette décision modificative n°1. Ce vote est l'expression d'une position constructive et engagée de notre part. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie M. PANCATICI de votre position constructive et de vos remarques et propositions. Je vous propose de ne pas répondre à cet instant. Ce sont des dossiers que nous étudierons en séance, et les rapporteurs auront leur argumentation. Je compléterai leurs réponses, et nous verrons comment traiter vos demandes et les accompagner.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

1. BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2023

Me BECK.- M. le Président, vous avez largement évoqué ce projet qui a vocation à modifier le budget que nous avons voté en janvier dernier. Il s'élève à 30 M€. Cette décision modificative est marquée par quatre principaux éléments. Le premier est la baisse de 60 M€ de la prévision de recettes des droits de mutation, au vu du niveau d'encaissement réalisé fin août. Nous avons prévu un niveau bien plus important, et nous notons une baisse de 100 M€ par rapport à la même période l'année dernière. Cette décision modificative porte la cible pour les recettes de DMTO en fin d'année à 590 M€. Cette baisse est en partie compensée par l'augmentation d'autres recettes de fonctionnement pour 34,6 M€ : reliquats 2022, taxes sur les assurances, taxe d'apprentissage, TICPE et CVAE, ainsi que des compléments de compensation des mesures gouvernementales.

Le deuxième élément marquant est l'augmentation des dépenses de fonctionnement de 15 M€ pour prendre en compte notamment l'impact de l'inflation et des mesures gouvernementales en matière salariale, ainsi que la hausse des dépenses sociales liées à l'accueil des MNA. Le troisième élément est l'augmentation des dépenses d'investissement à hauteur de 15 M€, et le quatrième est l'augmentation des recettes d'investissement attendues au titre de la tempête Alex à hauteur de 15 M€.

Concernant la baisse des DMTO, à fin août, nous avons encaissé 379,7 M€, contre 459,8 M€ fin août 2022. La baisse prévue ramène le total pour l'année 2023 à 590 M€, pour une inscription au budget primitif 2023 qui était de 650 M€, soit une baisse de 60 M€. Sur les dépenses de fonctionnement, elles sont en hausse de 15 M€ afin de financer principalement le coût des dépenses sociales liées à l'accueil des MNA (13,1 M€), à l'impact des mesures salariales en faveur du pouvoir d'achat (4,2 M€), à la hausse de la participation au fonds de péréquation des droits de mutation (3,2 M€), et à l'augmentation de la subvention au SDIS (1,5 M€). A l'inverse, les crédits affectés à la politique du RSA sont réduits de 12,9 M€ en raison du plus faible nombre de bénéficiaires. En outre, des ajustements de crédits entre missions et politiques sont proposés afin d'ajuster les besoins aux niveaux de consommation. Le détail en est évidemment présenté dans le rapport.

Quant à la hausse des recettes d'investissement, il est prévu d'inscrire des recettes de 15 M€ au titre de la tempête Alex. Certains versements de subventions ont été décalés de 2022 à 2023, notamment parmi les dotations qui étaient attendues de l'Europe et de l'Etat. Pour la hausse des dépenses d'investissement, il est proposé de les abonder de 15 M€ pour les porter de 320 M€ à 335 M€ hors dette : 8 M€ supplémentaires sont mobilisés dans le cadre du GREEN Deal, 2 M€ en faveur de la politique agricole pour l'acquisition de foncier et la création de nouvelles installations, et 4 M€ de crédits supplémentaires dans le secteur social pour financer les actions menées dans le domaine de l'aide à l'enfance et à la famille (acquisition du Foyer de l'enfance) ou en matière de santé (création de l'Institut Mozart de lutte contre le cancer). Enfin, nous avons 11 M€ de crédits supplémentaires en faveur de la reconstruction des vallées.

Les enveloppes prévues pour les infrastructures routières, les contrats urbains de territoire et l'aménagement du territoire sont revues à la baisse pour prendre en compte le décalage de certains projets et le rythme des demandes des collectivités. Voilà ainsi présentées les grandes lignes de cette décision modificative n°1 pour le budget 2023.

Le rapport n°1, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Environnement et Solidarités et du groupe Notre département d'abord).

2. BUDGETS ANNEXES - DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR 2023

Me BECK.- Il est tout d'abord essentiel de préciser qu'il s'agit principalement de constater la reprise des résultats 2022. Pour le budget annexe du laboratoire vétérinaire départemental, la section d'investissement constate la reprise du déficit d'investissement cumulé 2022 et une diminution de 3 000 € des dépenses prévues pour l'acquisition de logiciels. La section de fonctionnement constate la reprise de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022. Cet excédent permet de financer l'augmentation des dépenses de 33 000 €, notamment au titre des charges de personnel, et la baisse des recettes à hauteur de 71 129,77 €.

Pour le budget annexe du parking Silo, la section d'investissement constate la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2022 pour 14 315,01 €. La section de fonctionnement constate la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 pour 374 238,94 €.

Pour le budget annexe du cinéma Jean-Paul BELMONDO, la section d'investissement constate la reprise de l'excédent d'investissement cumulé 2022 pour 85 263,58 €. La section de fonctionnement constate la reprise du déficit de fonctionnement 2022 pour 47 407,06 €. La hausse de 12 000 € des dépenses réelles de fonctionnement concerne les charges de personnel.

Enfin, pour le budget annexe de la Régie des ports concédés, la section d'investissement constate la reprise du déficit d'investissement cumulé 2022 pour 587 601,02 €. Les dépenses d'investissement augmentent de 421 516,55 € pour la poursuite des travaux sur la jetée du port de la Darse. La section de fonctionnement constate la reprise du solde de l'excédent de fonctionnement cumulé 2022 pour 1 482 055,13€. Les dépenses de la section de fonctionnement augmentent de 1 059 892 €, principalement en raison de l'obligation qui nous est maintenant faite de payer l'impôt sur les sociétés.

Le rapport n°2, mis aux voix, est adopté à la majorité (abstention du groupe Notre département d'abord)

3. AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Me BECK.- Le présent rapport propose : d'approuver l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables, sur proposition du comptable public, concernant le budget principal et les budgets annexes ; d'approuver, sur proposition du comptable public, l'annulation de créances éteintes sur le budget principal et un budget annexe ; d'accorder des remises gracieuses proposées par la Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes ; d'approuver une donation à la fondation Université Côte d'Azur ; d'approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Comité des œuvres sociales, d'un montant de 53 867 € et de signer l'avenant à la convention y afférent ; d'octroyer, par dérogation à la réglementation des aides aux collectivités, des subventions en faveur de la commune de Mouans-Sartoux pour la réalisation d'un ensemble d'équipements publics en centre-ville (pour 770 450 €, soit 20 % de la dépense) et de la commune de Roquebrune-Cap-Martin pour la création d'un bassin de récupération des eaux de la source de l'Avenue de Bellevue (pour 12 651 €, soit 15 % de la dépense) ; d'octroyer une aide exceptionnelle de soutien aux victimes du séisme du Maroc

survenu le 8 septembre 2023, pour un montant total de 50 000 € en faveur de la Fondation de France (16 500 €), de la Croix Rouge Française (16 500 €), et de l'Unicef (17 000 €).

M. Le Président.- Je vous propose de mettre aux voix la désignation d'un conseiller départemental en tant que représentant du Département au Conseil d'administration de la Fondation Université Côte d'Azur. Je vous propose pour cela de ne pas procéder au vote à bulletin secret.

Cette proposition, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous propose de désigner à main levée Me ASSO pour siéger au sein du Conseil d'administration de la Fondation.

Cette désignation, mise aux voix, est approuvée à l'unanimité.

M. Le Président.- Je vous remercie. Je vous invite à présent à voter sur l'ensemble du rapport. Je précise que l'élu désigné ne prend pas part au vote concernant la désignation conformément à la loi 3DS. Mme GOURDON ne prend également pas part au vote, mais elle est de toute façon absente aujourd'hui.

Le rapport n°3, mis aux voix, est approuvé à l'unanimité.

4. STRATEGIE DEPARTEMENTALE DE PROTECTION DE L'ENFANCE : PLAN DE TRANSFORMATION DU FOYER DE L'ENFANCE DES ALPESMARITIMES (FEAM)

M. VEROLA.- Cette délibération a fait l'objet de plusieurs commissions, avec en premier lieu une commission ad hoc, où je pense que l'ensemble des explications ont pu être apportées, suivie d'une commission de l'enfance qui montrait la volonté du Département d'être attaché à la protection de l'enfance à un double titre, en renforçant le moyen qualitatif, sur le soin apporté aux enfants, et le moyen quantitatif, avec le développement de toutes nos actions liées à l'enfance, en plus des mesures de placement. Ce rapport contient aussi des acquisitions, des créations de Maisons de l'enfance à caractère social (MECS), etc. Avec la transformation de la société, les enfants ont besoin de davantage de structures psychiatriques. En spécialisant par nécessité le placement de nos enfants, nous faisons des efforts considérables en ce sens.

La deuxième partie du rapport concerne la transformation du Foyer de l'Enfance, qui est évidemment pleinement liée à notre politique de l'enfance. La transformation du Foyer de l'enfance répond à un but qualitatif, mais aussi à la volonté de lui redonner sa vocation première de Foyer d'urgence. Je pense qu'il y aura certainement des questions. Nous allons y répondre. Mais tout a été précisé lors des deux commissions.

M. Le Président.- Je vous remercie. M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Je voudrais revenir plus en détail sur ce que j'ai indiqué dans mon propos liminaire. Comme l'a très bien dit M. VEROLA, le rapport que vous présentez a pour but d'initier une transformation en profondeur du Foyer de l'enfance afin de lui redonner, dites-vous, un rôle d'accueil d'urgence. Il est aujourd'hui une pièce maîtresse et centrale de l'Aide sociale à l'enfance, même s'il ne représente que 8 % du total de l'Aide sociale à l'enfance et de

l'accueil pérenne dans le département. Dans ce rapport, vous prévoyez, conformément aux orientations du Schéma de l'enfance 2022 voté dans cette Assemblée une prise en charge diversifiée, plus adaptée aux besoins des enfants accueillis. Depuis la crise du Covid, certains des enfants pris en charge présentent des maux nouveaux, et notre Institution doit s'adapter. Nous entendons donc vos arguments sur la création ou la transformation de ces places, notamment en MECS. Dans les faits, nous restons ouverts à la discussion sur le sujet. Depuis deux ans que je suis élu, j'ai à cœur de suivre ce dossier, de me documenter sur la question et d'être force de proposition. Je désire aujourd'hui, et dans l'avenir, le rester.

Néanmoins, permettez-moi au nom du Groupe que je représente, d'exprimer un certain nombre d'inquiétudes au regard de la restructuration que vous envisagez. Notre première incertitude réside dans le nombre de places finales que vous comptez donner au Foyer. 115 aujourd'hui, 107 dans le rapport, contre 174 il y a trois ans. Vous avez indiqué que ces places avaient été restructurées, mais cette diminution va-t-elle se poursuivre dans les années à venir ? En janvier, vous nous parliez de 90 places à terme. Si le Foyer départemental a pour rôle d'accueillir en urgence l'ensemble des enfants entrant dans l'Aide sociale à l'enfance, le nombre de places sera-t-il suffisant au regard des besoins ? Il nous semble qu'il s'agit là de la question centrale de ce débat. Je tiens à rappeler à cette Assemblée un chiffre : au 31 août, ce sont 1 545 enfants qui ont été confiés à l'Aide sociale à l'enfance.

Nous avons aussi une inquiétude sur la capacité de prise en charge dans les différentes structures. Cette restructuration va-t-elle entraîner des emplois pérennes dans l'ensemble de l'Aide sociale à l'enfance ? En d'autres termes, va-t-elle compenser la perte des équivalents temps plein perdus au Foyer de l'enfance ? Vous souhaitez passer en-deçà de 200 ETP : d'autres emplois seront-ils créés ailleurs que dans le Foyer de l'enfance ? Ce point est d'autant plus important qu'il cristallise une tension majeure, entraînant des répercussions directes sur les enfants accueillis. Nous souhaitons donc que le débat s'apaise et que les transformations que vous envisagez aujourd'hui puissent se faire dans de bonnes conditions, pour les enfants comme pour le personnel. Peut-être pourriez-vous envisager une grande consultation pour ouvrir davantage le dialogue avant d'initier cette transformation.

M. le Président, le seul objectif de cette politique réside dans le bien-être des enfants. Nous sommes tous d'accord sur ce point. C'est pourquoi nous serons force de propositions pour garantir le maintien d'un accueil de qualité. Néanmoins, pour faire face aux inquiétudes que je viens d'exprimer, nous nous abstiendrons sur le sujet. Cela doit marquer notre position constructive et vous assurer de notre volonté à rester actifs dans ce débat. Je vous remercie.

M. Le Président.- Je vous remercie pour ces remarques. Je répondrai à la seule question qui est la vôtre : y aura-t-il une compensation qui va s'équilibrer ? Bien évidemment. Depuis que nous avons engagé la restructuration sur le cœur de métier du Foyer de l'enfance, sur l'Aide sociale à l'enfance, 320 places ont été créées. Sur ces 320 places, il y en a forcément de ceux qui étaient en action au sein du Foyer, pour accueillir des enfants d'un âge « avancé ». Cela va se poursuivre. Dès lors qu'il y a une croissance de l'enfance en difficulté, nous serons là, et bien évidemment en augmentation.

Le deuxième aspect de votre intervention portait sur le fait d'avoir un débat serein. C'est également mon souhait. Le sujet de l'enfance est un sujet éminemment sensible, et on ne peut l'aborder en le positionnant sur un débat politique. J'en appelle donc à la sérénité du débat sur le Foyer de l'enfance mais aussi plus largement sur l'Aide sociale à l'enfance. La transparence est mon souhait le plus cher, de même que d'avoir des débats les plus clairs, les plus décrispés et les plus consensuels possible pour être constructifs. Je sais que les débats n'ont pas toujours été sereins au sein du Foyer de l'enfance, et je souhaite que les débats s'articulent autour de la vraie problématique et qu'ensemble nous construisions quelque chose de positif.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.- M. le Président, chers collègues, rappelons quelques éléments de contexte. La protection de l'enfance est l'une des principales missions du Conseil départemental. M. le Président, vous êtes responsable de la protection des enfants sur notre beau territoire des Alpes-Maritimes. Les services d'Aide sociale à l'enfance du Département agissent dès qu'un enfant est confronté à des difficultés, risquant de mettre en danger sa santé ou sa sécurité. Le Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes est l'un des outils de cette politique publique de protection de l'enfance. Ce n'est pas le seul, mais il est très important car c'est le Foyer de l'enfance qui assure cette mission spécifique d'accueil d'urgence, d'observation, d'évaluation, d'hébergement, puis d'orientation des mineurs confiés au service d'Aide sociale à l'enfance. Il ne faut pas le négliger, son rôle est fondamental dans la suite de la prise en charge de l'enfant placé.

Comme vous le savez, les médias ont révélé des incidents graves au Foyer de l'enfance. Ces dysfonctionnements continus et répétés ont fait l'objet de nombreux signalements. Dans ce contexte, comment ne pas s'interroger sur l'engagement du Département en faveur du Foyer de l'enfance, alors que le nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance, hors MNA, ne cesse d'augmenter, passant de 1 300 en 2015 à 1 600 en 2023, et alors que le taux d'occupation du Foyer de l'enfance dépasse les 90 % ? Vous avez décidé de baisser la capacité d'accueil du Foyer de l'enfance, de 173 places en 2015 à 107 places en 2024. Vous avez décidé de baisser la dotation du Département au Foyer de l'enfance de 17,4 M€ en 2015 à 13,7 M€ en 2023. Vous avez décidé de baisser les effectifs du Foyer de l'enfance, et vous voulez passer de 243 équivalents temps plein en 2023 à moins de 200 dans un avenir proche. Devant la gravité de la situation, les syndicats restent mobilisés, et l'Inspection Générale des Affaires Sociales mais aussi la Chambre régionale des comptes ont décidé de lancer un contrôle au Foyer de l'enfance des Alpes-Maritimes.

En tant que conseillers départementaux, nous avons décidé de nous mobiliser en présentant un vœu lors de l'Assemblée départementale du 2 juin 2023 pour apporter notre soutien aux enfants et aux personnels du Foyer de l'enfance, et pour demander au Département d'agir. En réponse, en contrepartie du retrait de notre texte, vous nous avez proposé la mise en place d'une commission spéciale portant sur le Foyer de l'enfance. Le 28 septembre 2023, nous avons assisté à cette commission spéciale, et malheureusement, nous n'avons pu que constater qu'il s'agissait d'une simple réunion d'information, puisque vous nous avez présenté un plan de réorganisation du Foyer de l'enfance déjà décidé. De plus, vous n'avez même pas invité dans cette commission spéciale les syndicats représentatifs du Foyer de l'enfance, alors que ces

professionnels pourraient nous apporter leur expertise précieuse et qu'ils sont directement concernés par votre plan.

Nous nous interrogeons donc sur l'utilité de réunir une commission spéciale sur le Foyer de l'enfance, alors que le projet de démantèlement est déjà acté, et cela sans aucune concertation. Pour nous, cette commission devait au contraire être l'occasion d'évaluer la situation et de trouver des solutions solides et durables en réunissant l'ensemble des acteurs qui interviennent au Foyer de l'enfance. Permettez-moi de citer Georges CLEMENCEAU : « *Si vous voulez enterrer un problème, nommez une commission.* » Tout a déjà été décidé sans concertation dans ce plan de transformation du Foyer de l'enfance que vous nous présentez. Ce document n'amène aucun changement stratégique, puisqu'il prévoit de continuer le démantèlement du Foyer de l'enfance avec la poursuite de la baisse de la capacité d'accueil et de la baisse de dotation du Département, et cela sans attendre les conclusions des différents contrôles des organes de l'Etat. Nous allons donc évoquer ces trois points.

Sur le premier point, pour justifier la poursuite de la baisse de capacité d'accueil, vous nous dites que vous avez déjà créé de nouvelles places pérennes. Cependant, je vous rappelle que la mission du Foyer de l'enfance, c'est l'accueil d'urgence. On peut légitimement se demander pourquoi développer l'accueil pérenne au détriment de l'accueil d'urgence. L'augmentation du nombre d'enfants confiés à l'Aide sociale à l'enfance et le taux d'occupation élevé au Foyer de l'enfance ne devraient-ils pas nous inciter à augmenter l'ensemble des places d'accueil, d'autant plus que nous avons un retard par rapport au reste de la France, comme le prouve le taux d'équipement en établissements d'aide à l'enfance dans les Alpes-Maritimes. D'après la Direction de la recherche et des études, évaluations et statistiques en 2020, il y avait dans notre département 4,8 places en établissements d'aide sociale à l'enfance pour 1 000 jeunes de 0 à 20 ans, alors que la moyenne nationale était de 6.

Sur le deuxième point, pour masquer votre désengagement du Foyer de l'enfance, vous nous annoncez un plan d'investissement de 5 M€ sur 5 ans pour l'entretien des villas, et une enveloppe de 2,6 M€ pour un projet dont nous ne connaissons rien. Nous ne pouvons que nous réjouir de cet investissement de 7,6 M€, mais il faut rappeler une fois de plus que vous avez baissé la dotation départementale au Foyer de l'enfance qui est passée de 17,4 M€ avant 2017 à 13,7 M€ en 2023. En cumulé, sur 6 ans, cette baisse représente pour le Foyer de l'enfance environ 12 M€ de dotations en moins.

Sur le troisième point, qui concerne les différents contrôles dont fait l'objet le Foyer de l'enfance, on ne peut que s'étonner que le Département nous présente un plan de réorganisation du Foyer de l'enfance, sans tenir compte des éventuelles préconisations de la Chambre régionale des comptes, qui va rendre son rapport en fin d'année. Pire encore que l'attente des conclusions de la Chambre régionale des comptes, vous disposez depuis peu des conclusions de l'inspection générale des affaires sociales, et vous ne les avez même pas présentées lors de la commission spéciale. Que peut cacher ce rapport, pour que vous ne décidiez pas de délibérer sur l'avenir du Foyer de l'enfance sans nous communiquer au préalable ces éléments ? Il aurait été plus sage d'attendre d'avoir l'ensemble des documents avant d'agir.

Pour conclure, pour faire la promotion de votre plan de réorganisation, vous dites que le Foyer de l'enfance fait l'objet d'une démarche d'amélioration de son offre de service. Vous

serez bien le premier à nous faire croire que vous avez amélioré la situation du Foyer de l'enfance en diminuant sa dotation, sa capacité d'accueil, et son personnel. Je profite de cette intervention pour saluer une nouvelle fois les agents du Foyer de l'enfance et les syndicats représentatifs. La très grande majorité de ces agents sert le Département avec professionnalisme et dévouement.

Enfin, dans ce contexte, nous formulons deux demandes. Premièrement, nous demandons au Département de surseoir à l'adoption de ce plan de démantèlement en attendant la publication des conclusions des contrôles de l'Inspection générale des affaires sociales et de la Chambre régionale des comptes. Il en va notamment du respect de ces institutions. Deuxièmement, nous vous demandons de donner à la commission spéciale l'ensemble des moyens nécessaires pour travailler sur un plan de réorganisation du Foyer de l'enfance basé sur le rapport des organes de contrôle de l'Etat, mais aussi sur une véritable concertation en associant pleinement les syndicats.

La protection de l'enfance est un sujet trop important pour être traité dans la précipitation, dans l'entre-soi, et dans une approche purement comptable. Pour l'ensemble de ces motifs, nous voterons contre ce rapport.

J'ajoute que la protection de l'enfance est effectivement un sujet très important. Je ne pense pas que ce soit une affaire politicienne M. le Président. C'est le bien-être des enfants et celui des agents. Nous nous devons de leur rendre du mieux possible ce bien-être. J'y siége depuis 2015, je suis très sensible et très attentive à la condition de ces enfants qui sont déjà brisés par leur vie personnelle et par leur vie familiale. Voilà pourquoi je présente cette intervention M. le Président.

M. Le Président.- Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, les bras m'en tombent devant votre ton péremptoire qui nous donne des leçons et nous rappelle à nos devoirs et nos obligations, celles que nous avons expliquées de long en large, et en travers. Les bras m'en tombent devant les propos que vous tenez, qui auraient dû être tenus à l'occasion de cette commission spéciale ad hoc à laquelle j'ai sacrifié, pour justement entrer dans le détail, moi-même me déclarant à un certain niveau de détail totalement incompétent, en appelant aux expertises d'Auguste VEROLA, de Vanessa LELLOUCHE et de nos services afin d'avoir un débat constructif. La séance plénière n'est pas un lieu où l'on doit débattre dans le détail.

Les bras m'en tombent puisque vous marquez une opposition tout en revendiquant que ce n'est pas une opposition politique. Pourquoi ne pas l'avoir fait et ne pas avoir dit tout ce que vous venez de dire en commission, les yeux dans les yeux ? Le rapport de la commission est là pour en attester. Quand je vous ai interrogée pour savoir si vous aviez eu tous les éléments d'information et tout ce qu'il fallait, vous m'avez répondu oui. Nous avons levé la séance de cette commission ad hoc en parfaite entente, tout le monde était d'accord sur tout. Et là, vous venez en séance plénière nous expliquer que vous êtes vent debout parce que nous faisons tout faux. Jamais vous ne nous n'avez demandé des explications concernant les 5 M€ et les 2,5 M€ d'investissement pour la rénovation des villas. Jamais vous ne nous avez demandé des explications sur l'augmentation des places d'accueil. Car elles y sont ces augmentations des places d'accueil, globalement. Sur la situation du Foyer de l'enfance, vous avez rappelé qu'il était un outil. Oui, le Foyer de l'enfance reste un outil, et c'est un outil dans tous les

départements de France. Nous y gardons les enfants jusqu'à trois mois, et éventuellement nous renouvelons une période de trois mois quand il n'y a pas de solution de placement par ailleurs. Cela fait six mois. Nous avons des enfants qui sont dans notre Foyer de l'enfance depuis un an, deux ans, voire trois ans. C'est une exception j'en conviens mais c'est arrivé.

Nous avons un rapport, pointé du doigt par les services de l'Etat. Je rappelle que M. le Préfet des Alpes-Maritimes, qui m'avait alerté à l'époque, a demandé à l'Inspection générale des affaires sociales de venir faire une inspection. L'Inspection générale des affaires sociales a refusé de venir faire une inspection, en indiquant qu'elle n'était pas nécessaire. Ce sont les services de la Préfecture qui sont venus faire ce rapport. Si vous avez ce rapport, j'en suis demandeur. Nous ne l'avons pas. Peut-être l'avez-vous, mais nous ne l'avons pas.

Je suis donc effaré par les affirmations qui sont les vôtres et qui mélangent à la fois cet aspect politique des choses, auquel je ne peux convenir, et des propositions qu'en réalité vous ne faites pas. Voilà ce que je peux répondre. Et je le répète, cette commission, nous la réunirons à nouveau, mais ce n'est pas avec la tonalité qui est la vôtre que nous pourrions avoir la sérénité des débats que j'appelle, tout comme M. PANCATICI l'a fait précédemment. Ce n'est pas de cette manière que nous allons solutionner et comprendre tous ensemble la problématique du Foyer de l'enfance.

J'ai en tous cas une grande confiance dans les services du Foyer de l'enfance, et dans sa présidente actuelle, qui continue de travailler avec Auguste VEROLA qui, en raison de sa vice-présidence à la culture, a passé le témoin du Foyer de l'enfance, mais reste avec une oreille attentive et avec son expérience. J'ai toute confiance dans la directrice nommée justement au moment où nous avons eu cette alerte indiquant qu'il y avait des sujets au Foyer de l'enfance. Avec M. VEROLA, nous avons décidé ensemble de chercher comment les résoudre. Nous avons pris tout cela à bras le corps depuis 2023. Vous dites que vous y siégez depuis 2015. Nous pouvons prendre les comptes rendus, mais je pense que votre présence n'a pas été légion au Foyer de l'Enfance. Je crois que vous y êtes venue une ou deux fois, et je demanderai à nos services de nous le préciser.

Je souhaite véritablement, parce que ça a été votre conclusion, que vous reveniez à des propos plus mesurés et plus sereins pour avancer ensemble. Je laisse la parole à Mme LELLOUCHE.

Mme LELLOUCHE. - Merci M. le Président. Effectivement, moi aussi, j'ai tendance à être un peu indignée de cette façon de faire. Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, vous siégez depuis 2015 au Foyer de l'enfance. J'ai eu l'honneur de prendre la présidence de cette structure depuis un peu plus d'un an. J'y travaille beaucoup. Les indignations et attaques que vous formulez envers le Conseil départemental dans la politique de l'enfance et au niveau du Foyer de l'enfance m'ont beaucoup interpellée. Je me suis demandé ce qu'il avait pu se passer pour que vous montiez au créneau maintenant. J'ai donc repris les conseils d'administration du Foyer de l'enfance depuis 2018, j'ai regardé chaque délibération proposée au Conseil d'administration, et je n'ai pas vu de votre part de mesures inquiétantes ou de rappels concernant des problématiques que vous auriez soulevées en tant que membre du Conseil d'administration. Je suis donc très étonnée.

Je veux également souligner que j'ai confiance moi aussi dans les équipes qui travaillent au sein du Foyer de l'enfance. Elles travaillent énormément et donnent de leur personne dans des situations extrêmement graves, où les enfants sont livrés à des problématiques incroyables. J'en suis souvent émue et touchée. Dans tout ce plan de transformation, il n'y a eu aucun licenciement. Tout ce que nous avons fait au niveau du personnel, ce sont des redéploiements au sein des villas pour apporter justement du soutien aux professionnels qui sont tous les jours auprès des enfants. Il n'y a eu aucun licenciement Mme KHALDI-BOUOUGHROUM. M. PANCITICI parlait des ETP, puisque nous avons moins d'enfants en charge au sein du Foyer de l'enfance. C'est un prorata, avec un taux d'encadrement qui est légal. Ce taux a un minima. Nous sommes à un taux d'encadrement de 1,78 dans le Foyer de l'enfance, ce qui est extrêmement élevé par rapport à la moyenne nationale qui se situe environ entre 0,8 et 1. Je comprends l'inquiétude du personnel, mais uniquement parce que je trouve vos propos extrêmement inquiétants pour la situation du Foyer et pour les enfants qui y sont accueillis. Vous donnez une image tellement négative de ce Foyer que j'ai du mal à croire que ces pauvres enfants puissent se dire qu'ils vont avoir une prise en charge pérenne. Et pourtant, il y a des projets extraordinaires qui sont menés.

Je souhaitais donc vous le rappeler Mme KHALDI-BOUOUGHROUM, puisqu'il faut aussi valoriser tout ce qui est mis en place au sein de ce Foyer de l'enfance et tous les moyens qui y sont consacrés. Je pense qu'il est extrêmement important de faire ce point après l'audit de 2020, et de rechercher les solutions que nous pouvons apporter aux problématiques qui sont les nôtres, notamment en trouvant comment faire sortir les enfants qui ont besoin d'une prise en charge pérenne.

M. Le Président.- Je vous remercie Mme LELLOUCHE pour cette réponse. Je pense que nous pouvons renvoyer le débat à cette commission ad hoc pour entrer dans le détail du sujet. Je rappelle que nous avons remis à tous ceux qui étaient présents à cette commission le PowerPoint qui présentait tous les chiffres clés. C'est à partir de là que l'on peut continuer à construire et à bâtir. Je vous propose Mme KHALDI-BOUOUGHROUM que nous passions au dossier suivant. J'ai compris que vous ne voteriez pas ce rapport. Dont acte.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.- J'aurais voulu répondre à Mme LELLOUCHE. Il y a du personnel qui est devant le Département.

M. Le Président.- Je pense qu'il n'y a rien à répondre à Mme LELLOUCHE. Nous sommes tous abasourdis de votre propos. Et nous verrons avec le personnel. Nous ne sommes pas là pour gérer le personnel. Vous êtes conseillers départementaux des Alpes-Maritimes. Le conseiller départemental n'est pas là pour faire du syndicalisme. Il y a au sein du Foyer de l'enfance des responsables et une Directrice qui gèrent le personnel. S'il y a des syndicalistes, je suis prêt moi-même à leur répondre s'ils me sollicitent, mais Mme LELLOUCHE peut le faire. Je crois qu'il s'agit de seize personnes, ce n'est pas non plus une révolution, et nous les voyons quand elles veulent. Nous n'allons pas entrer dans ce débat. Nous avons déjà eu cette discussion, et je vous avais proposé de créer cette commission ad hoc pour éviter que tout le monde perde du temps sur des détails qui nous échappent à tous. Cette commission a été créée et se réunit. J'y renvoie le débat.

Mme KHALDI-BOUOUGHROUM.- Tout était déjà ficelé. C'était une réunion d'information.

M. Le Président.- Il n'y a rien de ficelé. C'était une réunion d'information où vous pouviez poser toutes les questions que vous vouliez poser. Le débat n'a pas été clos, et j'ai bien pris soin à plusieurs reprises de vous interroger. A chaque fois, vous avez acquiescé en répondant : oui, j'ai ma réponse sur tout. Ce procès-verbal, je l'ai, et l'enregistrement, je l'ai. Je les tiendrai à votre disposition aussi si quelque chose a pu vous échapper.

M. PANCIATICI.

M. PANCIATICI.- Je souhaite juste apporter une précision, sans polémique évidemment, concernant le personnel. Celui-ci s'inquiète des formations, et je pense qu'il serait important que nous puissions aussi suivre tous ensemble la formation de ce personnel pour l'accompagner. C'est là le point de crispation sur lequel vous n'arrivez pas à vous entendre je pense, et c'est un point très important. Je voulais juste le préciser, et je maintiendrai mon abstention.

M. Le Président.- Un plan de formation est prévu.

M. PANCIATICI.- J'en avais demandé le bilan, mais je ne l'ai pas eu.

M. Le Président.- Il va venir, et Mme LELLOUCHE pourra vous le communiquer, comme à Mme KHALDI-BOUOUGHROUM et à tous ceux qui le demanderont.

Je vous propose à présent de mettre aux voix ce rapport.

Le rapport n°4, mis aux voix, est approuvé à la majorité (abstention du groupe Environnement et Solidarités, votre contre du groupe Notre département d'abord).

5. **CONTRAT DEPARTEMENTAL DE PREVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE : BILAN 2022, POURSUITE DES ACTIONS ET DEVELOPPEMENT DE NOUVEAUX PROJETS - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ADSEA EN FAVEUR D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**

M. VEROLA.- Ce dossier porte sur la mise en œuvre de tout ce que nous avons annoncé pour la politique de l'enfance : la création de deux MECS thérapeutiques, l'impact de l'ouverture de la deuxième Maison des 1000 jours à Grasse, la création de places d'internat, etc. Tout cela illustre la dynamique de la politique de l'enfance.

Je voudrais également préciser certaines choses. A chaque fois, on nous dit qu'il ne faut pas faire de la politique sur l'enfance. Or on ne fait que ça. Nous avons eu tout l'été des dizaines d'articles qui nous mettaient en cause, sur notre politique de l'enfance et sur notre politique des MNA, avec une tendance à tout mélanger : les MNA, l'enfance confiée, et le Foyer de l'enfance. En ce qui concerne les MNA, nous en avons hérité, sans les moyens de faire, mais nous devons répondre à l'urgence et nous le faisons. Après cet article, je me suis rendu dans tous les centres MNA que nous avons, qu'ils soient diffus, en hôtels, etc. Nous les avons visités. Nos services travaillent jour et nuit pour s'occuper des MNA. En revanche, il y a aussi une

désinformation totale. Je vous en donne un exemple. Lorsque je suis allé à la frontière, on m'a dit que le Ministre de l'Intérieur était venu. Certes, il est venu. Il est allé au pont Saint Ludovic, il a serré des mains et il a pris des photos. Mais il faudrait peut-être dire aussi au Ministre de l'Intérieur que c'est là-haut que ça se passe, au pont Saint Louis. C'est là que tout se fait. Venir prendre des photos et nous donner des leçons, non. C'est en haut que ça se fait. Vous avez la cour des mineurs, la cour des majeurs, et toutes les évaluations. Les équipes, que ce soient celles de la police aux frontières ou les nôtres, sont dans des locaux qui appartiennent à l'Etat et travaillent dans des conditions déplorables, avec de tous petits bureaux où sont stockés le lait, les couches, etc. Le bureau de l'Etat n'est pas occupé depuis quatre mois. Lorsque les mineurs arrivent et que nous les évaluons majeurs, nous les renvoyons à la frontière. Mais que fait Mme MELONI ? Elle fait évaluer tout le monde à Lampedusa, et s'ils sont évalués mineurs, lorsque nous les évaluons majeurs, l'Italie refuse de les reprendre. Voilà pourquoi nous en avons encore plus.

Mais je voudrais proposer quelque chose de positif. Après être allés à la frontière, nous sommes montés au-dessus. Il y a une villa. Dans la montagne se trouvent à cet endroit tous les passages, fléchés en fluo. Tout cela est organisé, même par des personnes qui sont ici. Alors avant de nous accuser de tous les maux, il faudrait aller voir. Je vous proposerai M. le Président d'aider notre police de l'air et des frontières en ajoutant un petit bâtiment. Le Département aiderait la police à travailler dans de bons locaux, de même que nos équipes. Je vous propose cet investissement dans des préfabriqués. Ce serait très facile, il y a la place suffisante. Voilà ce que je voulais proposer de positif. Mais qu'on arrête de mettre la politique au milieu de la politique de l'enfance d'une façon générale et des MNA, puisque c'est une situation que nous subissons comme tout le monde.

M. le Président.- Je vous remercie M. VEROLA. Nous anticipons un peu le débat qui doit avoir lieu sur la motion que nous aurons en fin de séance sur les MNA. M. VEROLA a mis en exergue deux sujets pour lesquels j'avais écrit au Ministre de l'Intérieur en lui proposant une aide du Département pour améliorer les conditions de surveillance et les conditions de travail de nos personnels policiers à la frontière.

M. VEROLA souligne aussi que sont parus des articles confondant tout : l'Aide sociale à l'enfance, les MNA, le Foyer de l'enfance. Dans tout cela il y a une grande confusion. J'avais d'ailleurs eu l'occasion d'écrire à Christian ESTROSI qui m'avait fait une remarque fin août pour lui préciser tout cela. Nous sommes toujours sur le même débat, et je pense effectivement que les positions sont à clarifier puisqu'il ne faut pas faire d'amalgame. Comme je l'ai déjà souligné, le Département des Alpes-Maritimes ne peut pas être pris en défaut. On peut toujours faire mieux, rencontrer des dysfonctionnements, etc., et je ne prétends pas le contraire, mais nous sommes sur un pourcentage de réussite et de succès que personne ne peut nous renier et que beaucoup peuvent nous envier.

Le rapport n°5, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

6. AUTONOMIE - AVENANT 43 – ACCORDS LAFORCADE ET CASTEX – APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CNSA - NOUVELLE PROGRAMMATION HABITAT INCLUSIF - ACCOMPAGNEMENT DES ELEVES EN SITUATION DE HANDICAP – PRIME INFLATION ESMS

M. GENTE.- Ce rapport propose, concernant les mesures de revalorisation salariale des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) associatifs : d'approuver la poursuite en 2023 du soutien financier du Département auprès des 22 SAAD impactés par la convention collective de la branche de l'aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile (avenant 43 à ladite convention collective), à hauteur de 2 413 143,60 €, contribution dont le détail figure en annexe et financée à 50 % par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ; d'approuver, dans le cadre de la mise en œuvre des accords LAFORCADE et CASTEX, le bilan au titre de l'année 2022, et les financements départementaux pour 2023, d'un montant de 2 563 556 €, tenant compte des trop-perçus de 2022.

Concernant l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien de la CNSA aux Départements 2023-2026 », il est proposé d'approuver la candidature du Département à l'appel à manifestation et d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'acte d'engagement et ses annexes, dont le projet est joint en annexe. Il s'agit aussi de prendre acte que le montant total des dépenses de ces actions s'élève à 1 285 770 € sur 4 années dont 215 000 € à la charge nette du Département.

Concernant l'habitat inclusif, il est proposé d'approuver la mise à jour de la programmation initiale et l'intégration dans la programmation 2023-2030 de 11 projets qui ont reçu un avis favorable de la Conférence des financeurs de l'habitat inclusif, et d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département le nouvel accord tripartite à intervenir avec la CNSA et l'Etat, comprenant la programmation des projets et des dépenses s'élevant à 4 355 000 € compensés à hauteur de 2 880 750 € par la CNSA, dont le projet est joint en annexe. Il est également proposé de signer les conventions bilatérales, d'une durée de 7 ans, ainsi que l'avenant n°1 aux conventions signées les 27 ou 30 décembre 2022 relative à l'allocation de vie partagée.

Concernant l'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH), il s'agit d'approuver la poursuite pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025, et jusqu'au terme de la période de formation des personnes recrutées au titre de ces années scolaires, du dispositif de recrutement complémentaire par l'Association des pupilles de l'enseignement public des Alpes-Maritimes (PEP06) de 20 AESH, pour un montant annuel inchangé de 427 680 €. Il s'agit donc d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, la convention tripartite correspondante.

Enfin, concernant la dotation exceptionnelle allouée aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et aux unités de soins longue durée (USLD) publics et associatifs, pour limiter l'impact de l'inflation, il est proposé de prendre acte du bilan de l'année 2022, et d'approuver la réévaluation budgétaire pour la poursuite de ce dispositif au titre de l'exercice 2023 pour un montant de 5 700 000 €. Il est à noter que les dépenses d'énergie ont progressé de 25 à 30 %. Un acompte sera versé en 2023 sur ces 5 700 000 €, et une expertise sera ensuite menée pour verser le complément. Il est proposé de prélever les crédits nécessaires

sur les disponibilités des chapitres 935 et 9355. Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission Autonomie et de la commission des Finances.

Le rapport n°6, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

7. **CREATION D'UN DISPOSITIF DEPARTEMENTAL D'ACCOMPAGNEMENT
A L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTE - RESEAU SANTE
06 ET CONTRAT LOCAL DE SANTE**

M. GENTE.- Ce rapport propose, concernant la création d'un dispositif départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé : d'approuver, dans le cadre de la lutte départementale contre les déserts médicaux, le principe de création d'un dispositif d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé, intitulé « Réseau santé 06 » et de son guichet unique d'accueil personnalisé, ayant pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires sous-dotés en offre de soins et d'accompagner le renouvellement et la venue de professionnels de santé qui souhaitent y participer, en proposant un « projet de vie professionnel et personnel à ces derniers » ; d'autoriser le président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, les conventions-cadre de partenariat, d'une durée de trois ans ; de désigner un représentant du Département pour siéger au sein du comité de pilotage de ce « Réseau santé 06 ».

Concernant la création d'un contrat local de santé, il s'agit d'approuver l'engagement du Département dans la constitution d'un contrat local de santé, conclu pour une durée de cinq ans, avec l'Agence régionale de santé, ayant pour objectif de valoriser l'ensemble des axes stratégiques de sa politique en matière de santé. Ces axes stratégiques sont les suivants : la lutte contre la désertification médicale, le développement des dispositifs de lutte contre les inégalités territoriales de santé, la création du guichet unique, la valorisation de la santé globale et, à travers celle-ci, des actions mises en place dans le cadre de la santé sexuelle et environnementale, la prévention et la promotion de la santé dans le cadre d'une démarche « d'aller vers », l'innovation territoriale et la recherche. Je précise que ce rapport a reçu un avis favorable à l'unanimité de la commission Santé et de la commission des Finances.

M. le Président.- Je vous remercie. Comme vous l'avez indiqué, le rapport comprend la désignation d'un représentant au sein du comité de pilotage du « Réseau santé 06 ». Je vous propose de ne pas procéder à cette désignation au vote à bulletin secret.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous remercie. Nous pouvons donc procéder au vote à main levée. Je vous propose de désigner pour siéger au sein de ce comité Jean-Pierre LAFITTE.

Cette désignation, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le rapport n°7, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

M. LAFITTE ne prend pas part au vote.

8. POLITIQUE LOGEMENT - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT - PLAN DEPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES

M. CHAIX.- Ce rapport propose la signature, dans le cadre de la politique Fonds de solidarité pour le logement, du nouveau Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées pour la période 2022-2027. Ce plan définit des mesures adaptées concernant : le suivi des demandes de logement et d'hébergement ; la création ou la mobilisation d'une offre adaptée de logements, notamment en faveur des personnes dites « gens du voyage » ; les principes propres à améliorer la coordination des attributions prioritaires de logements ; la prévention des expulsions locatives ainsi que l'organisation des acteurs qui y contribuent ; le repérage et la résorption des logements indignes et impropres à l'habitation ; la mobilisation de logements dans le parc privé, avec notamment le recours d'actions d'intermédiation locative ; le développement et l'évolution de l'offre existante relevant du secteur de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement vers l'insertion et le logement ; la lutte contre la précarité énergétique.

Le rapport n°8, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

9. GREEN DEAL - RAPPORT ANNUEL SUR L'ACTIVITE DE LA SEML GREEN ENERGY 06

M. VIAUD.- Le présent rapport propose l'approbation du rapport d'activité annuel soumis par les administrateurs de la SEML GREEN Energy 06 pour l'année 2022. Dans ce rapport, il s'agit notamment d'intégrer un nouvel actionnaire, le SICTIAM, d'évoquer la gouvernance, de constater les travaux engagés sur Saint-Auban et la réalisation de deux installations photovoltaïques sur le site sportif de la Paoute, et d'évoquer les relations contractuelles et financières intervenues pendant cet exercice. Je vous propose donc d'approuver le rapport des mandataires, comme le veut la loi, sur l'activité de la SEML GREEN Energy 06, qui fait un travail remarquable. Je remercie le Président pour sa confiance dans cette approche et cette vision avant-gardiste pour aider et accompagner les collectivités.

M. le Président.- Je vous remercie. Je suis également très satisfait et j'appuie votre remarque. La Directrice de la SEML GREEN Energy 06, Mme PAUT fait un travail de terrain remarquable pour rencontrer tous les responsables publics et élus locaux afin d'accompagner la mise en œuvre des énergies alternatives. Elle le fait sur Grasse, mais aussi sur Cannes, Nice, Menton, Antibes, etc. C'est un levier important qui porte la politique GREEN Deal du Département sur les énergies renouvelables. De plus, au sein de la SEML, nous avons la force d'allier l'argent public et l'argent privé. Notre but, lors de la constitution de la SEML, était de lever 22 M€ de fonds pour investir dans les énergies renouvelables. Mme PAUT y travaille fort bien, de même que l'ensemble de la SEML.

Le rapport n°9, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

10. EDUCATION : FONCTIONNEMENT DES COLLEGES

Mme ARINI.- Le présent rapport propose tout d'abord d'arrêter le montant global des ressources nécessaires aux dépenses de fonctionnement des collèges publics pour l'année 2024 et d'en approuver la répartition. Ce montant s'élève à 11 379 137 €. Le Département financera

sur cette base la somme de 10 816 852 €, la différence étant financée directement par les établissements sur leurs fonds de réserves. Comme en 2023, le Département propose une subvention supplémentaire afin de prévenir l'augmentation des dépenses d'énergie. Cet effort considérable représente la somme de 1 898 041 €. Nous maintiendrons également le montant destiné aux transports scolaires obligatoires, dans le cadre des sorties EPS, et ce malgré l'augmentation des prix des carburants, soit 1 157 500 €. L'ensemble de ces participations sera confirmé par leur inscription au budget primitif de l'année 2024.

Le deuxième point de ce rapport a pour objet de fixer les tarifs de restauration et d'hébergement au titre de l'exercice 2024. Afin de rester fidèles à nos engagements et à notre cahier des charges, de maintenir des repas de grande qualité pour nos collégiens avec des produits bio et frais, issus de circuits courts, et de conserver les cinq composantes tout en respectant la loi EGAlim, en application de la formule de révision des prix de vente des repas, il est proposé d'augmenter les tarifs de restauration et d'hébergement. En contrepartie de cette hausse, le crédit nourriture sera augmenté et passera de 2,43 € à 2,65 €. Vous n'êtes pas sans savoir que le prix moyen du panier de la ménagère a augmenté de 15 à 18 %, et que nous subissons ces mêmes augmentations sur tous les produits. Nous vous proposons par conséquent un tarif élèves, comme indiqué dans le tableau du rapport, à 3,70 €, sachant que les familles les plus en difficulté continueront de bénéficier de l'aide de 1 € par repas.

Je souhaite également répondre sur la prise en compte éventuelle du quotient familial, sur laquelle M. PANCIATICI va sans doute revenir. Les revenus et la composition familiale sont déjà pris en compte dans les conditions d'attribution de l'aide à la cantine de 1 € versée par repas. En effet, cette subvention est versée aux bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire versée par la CAF, découlant elle-même des conditions de ressources du foyer. Les 13 400 bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire, et donc du 1 € versé par le Conseil départemental, se situent, pour les revenus 2021, en-dessous des seuils suivants : 25 775 € pour un enfant et deux parents ou un parent isolé ; 31 723 € pour deux enfants plus deux parents ou un parent isolé ; 37 661 € pour trois enfants plus deux parents ou un parent isolé ; 43 619 € pour quatre enfants plus deux parents ou un parent isolé ; 5 948 € par enfant supplémentaire.

Si nous devons nous baser sur le quotient familial, ce serait moins avantageux car ce dernier prend en compte les allocations perçues, dont l'aide au logement. En complément, le Département offre aux 2 530 familles en difficulté éligibles à la bourse d'Etat une aide sociale scolaire 06 d'un montant variant de 100 € à 400 € pour un budget global de 800 000 €. Cette aide sociale a été revalorisée lors du vote du budget 2023.

Nous ne pouvons pas augmenter le 1 € par repas à 1,50 €, parce que cela représente une aide par famille de 72 € par an pour une dépense globale supplémentaire d'environ 1 M€, ce qui serait très compliqué à gérer. Voilà ce que je voulais préciser en réponse à la proposition de notre collègue concernant la prise en compte du quotient familial, qui ne me paraît pas du tout opportune.

M. le Président.- Je vous remercie. M. PANCIATICI.

M. PANCATI.- Merci à Mme ARINI d'avoir présenté ce rapport. Nous avons déjà eu ce débat très important en commission. En ce qui concerne le quotient familial, vous avez les chiffres. Pourrez-vous nous communiquer les calculs faits par le Département ? Ces calculs nous intéressent. Par ailleurs, nous comprenons cette augmentation à 3,70 €, puisque la Collectivité fait face elle aussi à l'inflation dans l'achat des denrées. Comme vous l'avez dit, le panier des Français, et pas seulement de la ménagère, augmente. Pour les plus fragiles et pour les familles nombreuses, cette augmentation de 30 centimes est considérable. Cette intervention de ma part n'est pas du tout une remise en cause de la qualité, de la diversité, ou de l'objectif du 50 % bio fixé par le Département. Cette qualité existe. Je déjeune tous les jours à la cantine scolaire, et j'en suis ravi. Je ne mets donc absolument pas en cause la qualité des repas.

En revanche, je ne partage pas l'argument que vous avez exprimé en commission sur la difficulté de maintenir cette qualité vis-à-vis de l'augmentation des denrées bio. Deux collègues ont déjà atteint ce 100 % bio. Celui de Mouans-Sartoux l'a fait depuis un certain temps. Sur Grasse, le collège Carnot est depuis la rentrée à 57 % de bio, et il s'est fixé un objectif d'atteindre 100 % de bio à la rentrée 2026. C'est donc possible, même en dehors de Mouans-Sartoux. Nous resterons donc sur une abstention si nous n'avons pas la promesse qu'au budget prévisionnel 2024, il y aura une revalorisation à 1,50 €. Aujourd'hui, cela coûte 1,7 M€ à la Collectivité, ce qui passerait à 2,4 M€ avec 1,50 €. Comme je l'ai indiqué dans mon propos introductif, malgré la baisse des DMTO, nous restons un Département dit riche, et je pense que nous pourrions avoir les moyens de cette augmentation qui serait importante pour que les ménages des Alpes-Maritimes puissent continuer à avoir un panier tous les jours de bonne qualité pour les enfants. Je pense aussi qu'il faudrait ajouter un geste pour les personnels sensibles que nous peinons à recruter, c'est-à-dire les AED, qui travaillent souvent à 50 ou 60 %, ou les AESH, qui le font à 26 %, et qui sont payées sous le seuil de pauvreté, même si elles sont officiellement au SMIC. Nous pourrions faire un geste car 5,25 € par repas, même s'il est de grande qualité, c'est beaucoup pour ces personnes. Je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Mme FRONTONI.

Mme FRONTONI.- Je me permets d'intervenir en tant que cheffe d'établissement. Cette politique des collèges, je l'ai bien connue, y compris dans des établissements défavorisés où nous avons des difficultés pour assurer une restauration de qualité pour l'ensemble des élèves. Vous évoquez les aides du Département qui ne sont pas en suffisance, mais il y a d'autres leviers grâce auxquels, pour la restauration, nous pouvons intervenir auprès des familles. De nombreux fonds sociaux existent dans ce domaine et sont rarement mobilisés, si ce n'est pour gérer les créances non-recouvrées. Nous pouvons tout à fait le faire, comme le font au quotidien l'ensemble des chefs d'établissement et des équipes d'établissement, pour travailler autour des familles les plus défavorisées. On parle de celles qui ont l'aide d'1 €, mais il y a également celles qui se trouvent sous le seuil. Nous avons là aussi un travail de proximité à effectuer.

Par ailleurs, vous évoquez la situation des AESH et des AED. Sachez aussi qu'il y a une nouvelle aide sociale sur la restauration pour les accompagner dans leurs difficultés. Peut-être faudrait-il mieux communiquer à ce sujet. Que chacun prenne sa place et aille dans son champ, car je pense qu'il y a énormément de dispositifs pour accompagner. Cette petite augmentation nécessaire pourra alors largement être absorbée par les familles. Si malgré cela elles se

retrouvent en difficulté, elles peuvent s'adresser à l'établissement scolaire pour que nous puissions déployer l'ensemble du panel qui est à notre disposition pour les accompagner.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette précision sur les financements que nous pouvons rechercher par ailleurs. Je n'exclus pas dans les débats que l'on puisse revaloriser l'aide individuelle que nous apportons également. Peut-être pourrions-nous faire un mix de tout pour amoindrir le choc important d'une augmentation qui, pour les plus démunis, reste quelque chose de fort, même si en valeur absolue, pour un couple moyen, c'est absorbable. Il y a des personnes pour lesquelles cela peut représenter une difficulté, et il faut peut-être se pencher sur ce sujet.

M. PANCITICI.- Si c'est une promesse, nous voterons pour. Si c'est une réflexion, nous resterons sur notre position de prudence. C'est une promesse ?

M. le Président.- C'est une promesse.

M. PANCITICI.- Dans ce cas nous voterons pour.

M. le Président.- Très bien.

Le rapport n°10, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

11. RESSOURCES HUMAINES – MESURES DIVERSES

Me BECK.- Le présent rapport propose plusieurs mesures dont l'Assemblée a l'habitude : l'adaptation des emplois de la collectivité ; l'extension du périmètre du Ségur de la santé pour les personnels départementaux, soumise au Comité social territorial du 4 juillet dernier suite à un décret qui a modifié le périmètre d'intervention du Ségur, ce qui a permis à un certain nombre d'agents d'en bénéficier ; la signature d'un avenant n°1 à la convention de mise à disposition d'agents départementaux auprès du Syndicat mixte pour le développement de la vallée de la Vesubie et du Valdeblorre ; la signature d'une convention cadre 2024-012 pour l'exercice des missions facultatives incluant le « socle commun de compétences » avec le Centre de gestion ; la convention de mise à disposition d'un agent départemental auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale ; une demande de remise gracieuse pour l'effacement d'une créance d'un agent départemental décédé ; les modalités de prise en charge des frais de déplacement et de séjour lors d'un voyage d'étude d'une délégation départementale en Israël du 15 au 18 octobre 2023 dans le cadre des politiques GREEN Deal et SMART Deal du Département ; une convention de partenariat et d'appuis techniques réciproques avec le Syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes et de la Méditerranée (SICTIAM) ; un avenant n°4 à la convention du 11 avril 2022 de mise à disposition d'agents départementaux auprès de la Maison départementale des personnes handicapées des Alpes-Maritimes (MDPH) ; la désignation d'un référent déontologue à destination des conseillers départementaux, conformément à la loi n°2022-17 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique. Pour ce dernier point, il est proposé de désigner Dominique VIAN, ancien Préfet des Alpes-Maritimes. Il saura exercer cette fonction avec dignité et compétence.

Le rapport n°11, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

12. CENTRE DE SUPERVISION DEPARTEMENTAL (CSD)

M. CIOTTI.- Ce rapport prévoit la création d'un Syndicat mixte qui regroupera le Département et toutes les communes qui le souhaiteront pour mettre en place un centre de supervision départemental. J'en ai visité un dans le département de l'Oise il y a quelques mois. Cet outil a pour objectif de mutualiser les moyens de vidéoprotection, notamment pour les petites communes ou les communes rurales. Beaucoup de communes sont aujourd'hui confrontées à la montée de la délinquance sur fond notamment de trafics de drogues, dans nos zones rurales, dans nos villages, dans nos stations de sports d'hiver. Malheureusement, plus aucun territoire de la République n'est épargné par cette montée importante de la violence, comme en attestent les chiffres : plus 15 % de coups et blessures volontaires en 2022, 115 % d'augmentation de ces mêmes faits de coups et blessures volontaires qui traduisent la délinquance du quotidien depuis 10 ans, avec des zones rurales qui sont également touchées aujourd'hui.

Face à cette situation, beaucoup de communes souhaitent avoir recours à des dispositifs de vidéoprotection, qui sont utiles, pertinents, dissuasifs, et qui sont aussi des outils de suivi des enquêtes pour les autorités publiques. Néanmoins, ces communes se trouvent souvent confrontées à la difficulté des moyens pour en assurer la vision. Une caméra sans personne qui regarde ce qui s'y passe perd de son utilité, sauf à utiliser ensuite les images lors des enquêtes, ce qui n'est pas négligeable néanmoins.

Le Département de l'Oise a mis en place un Syndicat mixte qui regroupe la collectivité départementale et une cinquantaine de communes volontaires pour installer un centre de vision globalisé et une captation des images, avec du personnel dédié et financé par le Syndicat mixte. C'est cette démarche que nous vous proposons de mettre en place. Plusieurs communes ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt. C'est un engagement du Département. Nous avons aussi eu, il y a quelques années, et sans que cela aboutisse du fait du chevauchement des compétences territoriales, une demande de la gendarmerie pour couvrir les territoires ruraux, notamment au carrefour de nos vallées, et capter toutes les caméras dans un lieu commun et centralisé. C'est cet outil dont nous vous proposons aujourd'hui la création, avec une note au rapporteur qui permettra de signer des conventions avec le SICTIAM et l'Association des Maires des Alpes-Maritimes afin d'installer cette démarche de collaboration. C'est un chantier nouveau et important qui répond aux défis de la sécurité et qui sera à même d'apporter à nos communes rurales des outils pertinents, efficaces et moins coûteux.

M. le Président.- Je vous remercie M. CIOTTI pour la présentation de ce rapport qui me conforte dans l'idée que le numérique doit être un outil important, même s'il ne doit pas se substituer à l'humain. Il doit constituer un capteur d'informations, et ce Syndicat mixte proposé par le Département aux communes sera particulièrement important. Ce centre de supervision s'inscrit par ailleurs pleinement dans notre politique SMART Deal et dans nos capacités de connaissance et de surveillance du territoire.

Le rapport n°12, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

13. INFORMATION SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2022

Me BECK.- Le code général des collectivités territoriales nous fait obligation de rendre compte, dans un rapport spécial, des activités des services du Département. Chacun a pu consulter ce rapport, et personne n'aura été surpris par tout ce qu'il contient au titre des activités du Département pour 2022.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité de ce rapport.

COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DONNEE AU PRESIDENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT

M. le Président.- Cette communication de la délégation donnée au Président au titre du Fonds de solidarité logement vous a été transmise conformément au code général des collectivités. Je vous demande d'en prendre acte.

L'Assemblée prend acte à l'unanimité de cette communication.

M. le Président.- Nous en arrivons à la présentation des vœux et des propositions. Conformément à notre règlement intérieur, le groupe Les Républicains a déposé deux vœux. Le premier concerne la charge de l'accueil et de l'orientation des MNA à la frontière franco-italienne, et le deuxième l'achèvement des travaux de sécurisation du doublement du tunnel de Tende.

Sur le premier vœu, tout a été dit et redit quant à la submersion que nous subissons, avec une augmentation à ce jour de plus de 53 % par rapport à 2022, qui était déjà une année forte en termes de présence de MNA sur notre département. Les conséquences financières sont importantes et passent de 15 M€ à 28 M€. Les conséquences s'entendent aussi sur nos personnels et nos agents, c'est-à-dire tous ceux qui accueillent ces MNA, depuis leur évaluation jusqu'à leur mise à l'abri, avec toutes les phases et toutes les difficultés, sachant que chaque cas est un cas individuel. Or pour 2023 nous évaluons leur nombre à 5 700. Ce seront ainsi 5 700 mineurs qui auront passé la frontière et qui auront été mis sous la responsabilité du Département pour être évalués, mis à l'abri, placés, avec tout ce qui va avec : l'hébergement, la nourriture, le logement, les conditions d'hygiène, etc. Ce personnel est mis en tension.

Christophe PICARD et Christine TEIXEIRA mobilisent ce personnel pour assurer cette responsabilité, et évidemment ce sont bien souvent des agents du social. De fait, ces agents ne peuvent faire leurs tâches quotidiennes ordinaires. Nous avons une équipe de 20 personnes qui s'occupe à l'année des MNA qui est montée en puissance ces dernières années. Mais plus de 200 personnes ont été mobilisées depuis le début de l'année par notre Directeur pour venir conforter à tour de rôle cette équipe, en fonction des disponibilités des uns et des autres. Cela favorise un phénomène d'usure et de dépression.

Nous avons des mineurs placés dans nos centres, à Carros, Sainte-Agnès, Châteauneuf-de-Grasse, Menton, mais aussi dans les hébergements hôteliers ou para-hôteliers. Si nous faisons le rapport entre ces 5 700 MNA, et le chiffre de 950 enfants placés, je me dis qu'il y a

quelque part une évasion exceptionnelle. Et nous n'avons pas la responsabilité de police ou de la garde à l'égard de ces enfants. Nous n'avons pas l'obligation de les enfermer, et les fugues sont donc relativement importantes.

Je n'accorde donc que peu de crédit à ceux qui disent aujourd'hui que nos mineurs sont de vieux barbus. Ce fut le cas un temps. Je ne dis pas qu'il n'y en a plus, et je ne dis pas qu'ils sont tous mineurs, mais globalement, ils sont de plus en plus jeunes. Le travail qui est fait finit par être un travail de très bonne qualité. En même temps, ce travail de bonne qualité n'exclut pas les fugues. Or que deviennent ces enfants lorsqu'ils ne sont plus chez nous ? Certains s'en vont en Espagne ou en Angleterre, mais d'autres restent sur le territoire national. De mineurs, ils seront ensuite majeurs. Que deviennent-ils ? Pour moi, c'est un problème de sécurité intérieure du pays, dont l'Etat doit se saisir. L'Etat ne peut pas dire que parce que le Département a l'Aide sociale à l'enfance, le Département doit avoir la totale responsabilité.

Depuis le début, j'en appelle à ce que l'Etat prenne ses responsabilités et prenne en charge les enfants à la frontière, avec ensuite un traitement de la connaissance des enfants. A ce jour, on ne peut pas dire qu'ils soient tout à fait connus, à l'image de ce qui se passe pour les adultes. Mais je dépasse là notre responsabilité, et je laisse au Ministre de l'Intérieur la responsabilité des adultes et de la frontière-passoire qui s'organise à Menton.

Voilà mes chers collègues pourquoi je vous propose un vœu aujourd'hui, afin de réitérer une demande et une sollicitation que j'ai faites auprès des ministres concernés et du Président de la République, et pour lesquelles je n'ai aucune réponse. Peut-être qu'un vœu du Conseil départemental voté à l'unanimité aurait de l'allure.

M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- Je vous en remercie M. le Président. Ce vœu du groupe majoritaire répond à l'urgence de la situation à laquelle nous sommes confrontés. Nous verrons sans doute une augmentation du nombre de mineurs clandestins. Je refuse ce terme de mineurs non-accompagnés. Lorsqu'on n'ose pas citer les mots, c'est déjà que l'on a une forme de lâcheté dans l'action. Mineurs non-accompagnés, cela ne veut rien dire. Ce sont des mineurs, pas tous, qui sont clandestins et qui sont souvent l'objet d'une traite des êtres humains, y compris de par leur famille, qui est totalement insupportable et contre laquelle nous devons lutter. Nous sommes en première ligne en France de cette situation, du fait de notre situation frontalière. Nous aurons sans doute une augmentation de l'ordre de 50 % du nombre de ces mineurs clandestins, avec un coût que vous avez rappelé et qui tangente désormais les 30 M€. Cela met en difficulté nos structures de l'enfance. Certains charognards l'utilisent d'ailleurs à des fins politiciennes pour leur petit commerce local. Cette augmentation est aujourd'hui devenue totalement insupportable.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire lors de la réunion que nous avons eue au Ministère de la Justice, et comme je l'ai encore affirmé la semaine dernière à la Première Ministre ou lors des entretiens que j'ai eus avec le Ministre de l'Intérieur, c'est une situation, dans laquelle les autorités de l'Etat se renvoient un peu la balle ce qui justifie une forme de passivité et d'inaction qui n'est pas à la hauteur du sujet. Il y a des représentants de la majorité gouvernementale ici. C'est vous qui en permanence donnez des leçons, mais vous êtes les

représentants du Gouvernement puisque vous êtes dans des partis qui le soutiennent à l'Assemblée nationale. La majorité nationale, c'est vous, donc il faut que vous assumiez aussi ces responsabilités. Nous disons à cette majorité, très souvent et trop souvent impuissante, qu'il faut agir et qu'on ne peut pas aujourd'hui détourner le regard de la gravité de cette situation.

C'est une problématique migratoire qui ne va cesser d'augmenter dans les semaines, mois et années à venir, de façon structurelle, compte tenu des défis migratoires. C'est aussi une problématique qui appelle une réponse au plus haut niveau politique, français et européen. Il faut empêcher l'arrivée de ces mineurs en Europe. Il faut le dire très clairement. L'Etat doit se saisir du problème. Il ne doit pas y avoir de distinctions entre un migrant mineur et un migrant qui ne l'est pas. De plus, pour les mineurs comme pour les majeurs, il faut empêcher leur arrivée en Europe, avec des dispositifs qui permettent de déterminer si une personne, parce qu'elle est réfugiée ou menacée dans son pays, subit des persécutions ou des tortures, etc. C'est le cadre de la Convention de Genève sur les réfugiés. Ce statut de réfugié doit être donné à la frontière. Pour les autres personnes, on doit systématiquement, et avant qu'elles n'arrivent en Europe, les renvoyer. Aujourd'hui, nous avons des décisions absurdes qui nous contraignent à prendre en charge des personnes qui ne sont pas menacées. Le devoir d'un Etat est de renvoyer ces enfants vers leurs parents et leurs pays d'origine. Aujourd'hui, la majorité des mineurs isolés qui arrivent viennent de la Côte d'Ivoire. C'est un pays organisé et structuré, qui n'est pas en guerre et qui est démocratique, avec lequel nous avons en plus de bonnes relations. Immédiatement, lorsqu'on constate qu'une personne arrive de la Côte d'Ivoire, elle devrait instantanément être remise dans un avion vers Abidjan. Je ne comprends pas qu'il y ait aujourd'hui cette passivité, et il faut donc changer cela.

La problématique des MNA, ce n'est pas l'engorgement de l'Aide sociale à l'enfance et la menace sur la protection des enfants qui, par décision de Justice, doivent être protégés. C'est une problématique migratoire qui nécessite du courage politique et de la volonté politique. Elle fait défaut aujourd'hui sur la question migratoire, mais nous le disons, sauf exception pour les enfants qui bénéficieraient d'un statut de réfugiés et que nous devons alors, c'est l'honneur de notre pays, évidemment protéger, il n'y a aucune raison de se substituer aux autorités ivoiriennes, tunisiennes, nigériennes qui par ailleurs nous crachent dessus, pour gérer et financer les enfants dont elles se délestent et qui sont parfois des outils dans des réseaux pour venir travailler ici clandestinement et retourner de l'argent dans leur pays. Ce n'est pas supportable. Il faut que le Gouvernement et ceux qui le soutiennent ici se réveillent et prennent leurs responsabilités.

M. le Président.- Je vous en remercie. M. PANCATICI.

M. PANCATICI.- Je précise d'entrée que je ne vais parler que de la compétence du Conseil départemental. Je ne suis pas Parlementaire, je suis au Conseil départemental, et je ne parlerai donc que du local et de nos compétences, en dehors de tout débat national. Je tiens aussi à saluer les services du Département qui font un travail de fond et qui ont plusieurs dossiers lourds à traiter sur ce sujet de l'enfance. Et pourtant ils sont là, tous les jours, à travailler, et je tiens donc à les en remercier. Nous pouvons commencer par les applaudir.

En ce qui concerne mon propos, je vais peut-être vous étonner M. le Président, mais je suis d'accord avec vous sur le fond. L'Etat doit s'engager financièrement à nos côtés pour

compenser ces arrivées de plus en plus importantes de mineurs non-accompagnés, ou si vous préférez de mineurs étrangers isolés. Ce sont des personnes fragiles que nous devons accueillir. L'Etat nous donne à peu près 4 M€ sur 28 M€ aujourd'hui. Il faut qu'il nous donne davantage. Sur le fond, nous n'avons donc aucun problème pour voter ce vœu.

En revanche, la forme nous dérange un peu, avec un paragraphe que nous vous demandons de retirer afin que nous puissions voter pour ce texte. Dans le deuxième paragraphe, il est indiqué : « *Considérant que l'immigration clandestine massive et incontrôlée en cours est un risque pour la cohésion nationale et la sécurité intérieure, devant amener l'Etat à prendre des mesures et à engager des moyens à la hauteur des enjeux* ». La tournure de ce paragraphe nous paraît trop engagée pour que nous puissions le partager.

M. le Président.- Qu'est-ce qui vous gêne dans ce paragraphe ?

M. PANCATICI.- Massive et incontrôlée.

M. le Président.- C'est pourtant massif et incontrôlé.

Mme SATTONNET.- Demandez aux services que vous venez de faire applaudir.

M. PANCATICI.- Vous parliez tout à l'heure de ton péremptoire, et le ton employé ne nous paraît pas optimal. Effectivement, il faut que l'Etat participe à la hauteur des enjeux, mais je pense que nous pouvons faire ce vœu sans faire de politique. Or pour nous c'est là de la politique. Dans votre discours préliminaire, et en présentant ce vœu, vous disiez qu'il fallait recevoir l'humain dans des conditions humaines, avec humanité. Je pense que cela passe aussi par les mots. C'est très important. Si ce paragraphe disparaît, nous voterons pour. Sinon, nous nous abstiendrons.

M. le Président.- Je vais vous expliquer pourquoi on ne peut pas le faire disparaître : c'est l'argument essentiel pour demander à l'Etat de prendre ses responsabilités. Eric CIOTTI faisait référence à une réunion que nous avons eue Place Vendôme avec le Ministre de la Justice, le Ministre de l'Intérieur et la Secrétaire d'Etat à l'enfance, Charlotte CAUBEL. Nous nous sommes retrouvés devant une difficulté de la part de ces ministres à admettre que c'était une immigration massive. Cela nous a été contesté sur le terrain. La Secrétaire d'Etat à l'enfance a refait une interview au mois d'août, et je l'ai appelée ensuite. Elle y affirme qu'il n'y a pas d'immigration massive, que le Département doit prendre ses responsabilités, et que l'Etat doit accompagner le Département. Ce n'étaient pas les mots que nous avons eus. Donc faire disparaître ce terme de massif serait problématique.

M. PANCATICI.- Ce n'est pas le terme de massif, puisqu'effectivement cette immigration est massive. On note depuis 2015 une forte augmentation, et malheureusement, avec le changement climatique, avec l'incertitude de certains continents, le chiffre de 5 700 MNA risque fort d'augmenter considérablement dans les années à venir. Cette immigration est donc massive.

M. le Président.- Et incontrôlée. Nos services aujourd'hui ne sont plus en état de pouvoir se voir remettre les MNA.

M. PANCATICI.- Je veux bien vous concéder le terme « incontrôlée » si vous jugez que nos services n'arrivent pas à contrôler la situation.

M. le Président.- Ce n'est pas nous, c'est l'Etat qui ne contrôle plus rien.

M. PANCATICI.- En revanche, est-ce vraiment un risque pour la cohésion nationale ? Je n'en suis pas sûr.

M. le Président.- Au contraire. C'est vraiment un risque que de laisser pénétrer ces personnes de façon incontrôlée. Si c'était contrôlé, vous auriez ensuite une capacité à mettre ces personnes dans une situation d'assimilation, ou de rendre service. Lorsque nous avons ouvert le centre de Sophia-Antipolis, au début, les gens étaient apeurés. Dans un second temps, ils nous disaient que les mineurs venaient leur rendre service. En fonction des populations et de l'encadrement, il y a de multiples réactions. Lorsque nous avons mis le Fort de la Drète à disposition cet été, la crainte était totale. Finalement, le président du comité des œuvres sociales est venu nous dire : ceux qui sont là, nous sommes pour l'instant capables de les aider et de les accompagner. Cela montre qu'il faut qu'il y ait de l'inclusion de ces populations. Dire que ce n'est pas un risque pour la cohésion nationale ou la sécurité, ce n'est pas possible.

M. PANCATICI.- Je pense que nous ne nous entendrons pas, mais je vous remercie pour ce débat calme et apaisé.

M. le Président.- Merci à vous. M. MARTIN.

M. MARTIN.- Contrairement à ce que certains peuvent croire, nous sommes un petit groupe au Département, et nous avons notre liberté de penser. Nous voterons donc cette motion.

M. le Président.- Je vous remercie. Cela fait plaisir à entendre. Mme BINEAU.

Mme BINEAU.- Bonjour à tous. En réponse à M. PANCATICI, je vous invite juste à vous rendre à Menton. Cela illustre totalement les propos de cette deuxième phrase, qui fait état d'une immigration incontrôlée. Posez-vous à la frontière une journée, et vous verrez clairement l'illustration de ce propos. Quant à la cohésion nationale, discutez avec les Mentonnais, ou avec mes collègues de Carros qui sont aussi confrontés à ce problème. Il y a une claire illustration de cette phrase par ce que nous vivons actuellement.

M. le Président.- Je vous remercie de ce témoignage et de cet appui. M. BERNARD.

M. BERNARD.- Ce vœu est en droite ligne avec le point 8 de notre Commission permanente, dans le cadre des affaires foncières. Ce vœu parle très directement de l'actualité. J'ai prévu de m'abstenir sur les opérations foncières et immobilières du Département, parce que ce rapport concerne notamment l'achat d'une propriété du Diocèse par le Département dans le cadre de la politique d'accueil des MNA. Ma décision s'explique par un faisceau de faits qu'il me semble opportun de vous rappeler. Le *Nice-Matin* du jour titre : « Bientôt un lieu d'accueil pour migrants mineurs à Carros ». L'adverbe « bientôt » signifie selon le dictionnaire : dans peu de temps, dans un futur proche. Or depuis 2017, en ces lieux, ma commune accueille des MNA. Je vous laisse apprécier le message délivré et les conséquences de ce positionnement auprès des populations.

J'hérite de cette situation validée par mon prédécesseur. Hier, j'avais une réunion de quartier à proximité de ce lieu d'accueil. Cette coïncidence de date m'a permis d'évoquer cette situation auprès de mes administrés. Coïncidence de date mais également de quartier, puisque j'habite à moins d'un kilomètre de ce lieu d'accueil, ce qui me permet quotidiennement de saluer l'action du Département avec lequel je suis particulièrement solidaire. Il en résulte pour autant un mécontentement des riverains qui comprennent malheureusement que cette situation va se cristalliser. Nous avons évoqué l'histoire des Restos du Cœur. Imaginés pour quelques mois, ils sont devenus 38 ans plus tard un maillon indispensable de la solidarité de notre pays.

En prenant un peu de hauteur, nous sommes les sous-traitants de l'inaction de l'Etat, des ministres et du Gouvernement actuel sur le problème de la vague migratoire. Cette abstention vise à montrer à ma commune et à la population ma vigilance pour un accueil géré au plus juste : vigilance sur la qualité de cet accueil, sur le devenir du foncier, sur la capacité d'investissement pour améliorer ce qu'il est possible de faire, sur la coordination avec les partenaires engagés dans cette action, et sur la mobilisation du Département pour fustiger la position du Gouvernement sur cette situation. Je mesure votre action personnelle sur ce dossier M. le Président et je vous en remercie. A ceux qui maladroitement ont tenté d'agiter le chiffon rouge, je leur demande : qu'avez-vous à proposer en échange ? Malheureusement, rien.

Enfin, j'aime beaucoup les allégories et il m'en vient une à l'esprit. Elle est peut-être un peu osée, mais c'est celle de l'omelette au lard. Dans une omelette au lard, la poule est concernée, le cochon est impliqué. En la matière M. le Président, les élus du Département et vous-même êtes impliqués. Les services du Département sont tous impliqués. Le maire que je suis l'est aussi, tout comme le Conseiller départemental que je suis. Mon binôme, au Conseil départemental, Mme Pascale GUIT-NICOL, maire de Gattières, est impliquée. L'habitant de la commune que je suis est également impliqué. Le résident de ce quartier est encore impliqué. L'humain compréhensif, compatissant et qui manifeste de la sensibilité que je suis est impliqué. Je vous remercie M. le Président.

M. le Président.- Je vous remercie pour ce témoignage et cette réflexion qui en disent long sur la complexité du sujet et les difficultés que l'on rencontre dans la gestion d'une commune, avec les sujets qui s'invitent dans le débat de l'actualité municipale. M. CIOTTI.

M. CIOTTI.- Je voudrais dire mon soutien au propos mesuré, équilibré et responsable du maire de Carros qui a fait l'objet d'un tract ignoble de la part de personnes qui le sont tout autant. Je m'interroge sur le chemin de ce tract. Des connexions doivent nous interroger. Des personnes de ce groupe ne siègent pas dans notre Assemblée. D'autres y siègent. Nous retrouvons des connexions étranges qui se confirment de jour en jour et qui sont particulièrement malsaines. C'est ce que je voulais souligner.

M. le Président.- Je vous remercie pour cette précision. M. LOMBARDO.

M. LOMBARDO.- Juste un mot. A chaque fois, on me sert le propos d'humanité ou d'inhumanité. Je n'éprouve aucune férocité ou cruauté envers qui que ce soit, mais je trouve que cette façon de culpabiliser entraîne les processus que l'on vit. Le maire de Carros s'est exprimé, et il en est de même sur Valbonne ou Châteauneuf. On a d'abord mis en avant l'humanité, puis arrivent tous les problèmes qui ont été décrits. Arrêtons de culpabiliser tous

ceux qui sont concernés, et faisons en sorte de dire stop à un phénomène qui n'est pas endigué pour le moment. Et s'il y avait de l'inhumanité, elle est plutôt au départ chez ceux qui orientent toutes ces personnes jeunes vers chez nous.

M. le Président.- Je vous remercie tous pour avoir soutenu ce vœu. Je remercie aussi M. MARTIN pour le vote de son groupe en ce sens.

Le vœu proposé, mis au vote, est adopté à la majorité (abstention du groupe Environnement et Solidarités).

M. le Président.- Je vous remercie de votre soutien. Espérons que l'Etat reçoive cette délibération avec sagesse et qu'il nous réponde. Comme Eric CIOTTI l'a bien dit, c'est une affaire de droit international et de droit européen. C'est donc vraiment une affaire d'Etat.

Nous pouvons passer au vœu suivant, présenté par M. OLHARAN. Ce vœu concerne la Roya, avec aujourd'hui un sujet qui reste en attente : l'ouverture du tunnel de Tende. Cela fait ressurgir dans notre mémoire les interventions multiples et variées du sénateur José BALARELLO. J'espère que sous notre gouvernance, nous verrons le terme de ce sujet.

M. OLHARAN.

M. OLHARAN.- Je vous remercie M. le Président de me permettre de rapporter ce vœu sur un sujet extrêmement important, et merci d'avoir cité José BALARELLO qui a longtemps lutté pour ces travaux de modernisation du tunnel de Tende. Je pense aussi à Gilbert MARY, qui a partagé ce combat avec lui. Pour tous ceux ici qui n'ont pas eu la chance de siéger avec eux dans cet hémicycle du Conseil départemental, je veux rappeler d'abord que le tunnel de Tende est une infrastructure routière de la fin du XIX^e siècle essentielle parce que c'est un lien vital entre la vallée de la Roya et la vallée de la Vermentina en Italie, entre les Alpes-Maritimes et le Piémont, et puis tout simplement entre les deux pays que sont la France et l'Italie. Ce tunnel de quatre kilomètres de long n'était plus du tout aux normes, surtout depuis l'incendie dans le tunnel Mont-Blanc, et il devenait important et urgent de le sécuriser. Le Département finançait la présence permanente de sapeurs-pompiers sur place pour pouvoir simplement le maintenir ouvert.

Ce chantier était donc essentiel et il a démarré en 2014. Il prévoyait le percement d'un deuxième tunnel plus la rénovation de l'ancien, ce qui permettait d'avoir une circulation à sens unique dans chacun des deux tunnels et donc à double sens, sans alternat. Ce chantier dure maintenant depuis neuf ans, et il a été ponctué de multiples épisodes de malfaçons et de corruption. Il a évidemment été entravé aussi par la tempête Alex. Tout cela s'est traduit par une multitude de retards. On nous avait promis, y compris les plus hautes autorités de l'Etat, y compris le Président de la République, une réouverture à la circulation, même de façon provisoire, en alternat, en octobre 2023. Tout le monde s'est rattaché à cette promesse qui faisait partie des perspectives de redynamisation de notre territoire suite à la tempête Alex. Des personnes ont récemment ouvert des commerces en misant sur cette réouverture du tunnel de Tende. Or nous avons appris un énième retard et un énième report, sans avoir de perspective claire de réouverture. Cela a un impact évidemment extrêmement lourd et peut contribuer à

faire basculer des personnes qui aujourd'hui hésitent à rester vivre dans cette vallée de la Roya. Nous sommes en effet extrêmement liés avec l'Italie et nous avons besoin de ce tunnel.

Le chantier prend sans cesse du retard, et nous n'avons plus de perspectives de réouverture, avec des coûts qui ont flambé puisque nous sommes passés d'un projet à 150 M€ à un projet à 250 M€. Des surcoûts d'une telle ampleur sont assez rares. Sur cette enveloppe, le Département est partie prenante puisqu'il finance ces travaux à 14 %, soit plus de 35 M€ aujourd'hui.

Quand on constate ces retards multipliés, quand on apprend aussi ces derniers jours que l'entreprise aurait décidé de ne plus réaliser l'ancien tunnel et de se contenter de percer le nouveau puis de s'arrêter là, alors même qu'il y a des marchés et des accords internationaux, avec des partenaires financiers qui sont impliqués et qui devraient quand même avoir leur mot à dire, que ce soit côté français ou côté italien, je pense qu'il est plus important que jamais pour le Département des Alpes-Maritimes de rappeler que sa position est que le chantier aille vite et surtout à son terme.

Si nous avons fait tout cela, si nous avons investi 250 M€, si nous avons fait neuf ans de chantier pour rétablir une circulation en alternat comme il y a dix ans, ce sera juste une gigantesque perte de temps et d'argent public. Evidemment, de notre point de vue, c'est totalement inacceptable. Une phrase est d'ailleurs sortie dans la presse et résume bien ce chantier : *« Le chantier du tunnel de Tende restera dans l'histoire comme l'exemple le plus honteux et emblématique de l'incompétence, de la mauvaise gestion, de la corruption, et de l'incapacité au dialogue et à la coordination entre la France et l'Italie »*. Je pense que nous en sommes vraiment là aujourd'hui.

Le Département en trois ans suite à la tempête Alex a investi 250 M€ sur les routes de la vallée de la Roya. Comment comprendre que cette même somme n'ait pas pu être investie en neuf ans sur le tunnel de Tende ? C'est totalement inacceptable et le Département, au regard de ses compétences et de la qualité du travail qu'il réalise dans la vallée de la Roya, est en capacité d'en juger et de le dire. Cette motion a donc simplement pour objectif de demander à ce que ce chantier se poursuive, à ce qu'il aille à son terme, et à ce que nous ayons le plus rapidement possible le nouveau tunnel creusé, l'ancien tunnel réalisé, et une circulation enfin fluide et sécurisée entre la France et l'Italie. C'est vital pour la vallée de la Roya et pour tout le territoire de notre département des Alpes-Maritimes. Merci M. le Président.

M. le Président.- Je vous remercie pour la présentation passionnée de ce sujet. Ce tunnel est le seul lien économique qui fasse vivre ce secteur, et je comprends l'engagement sur ce sujet des personnes qui vivent dans cette vallée. Vous avez parlé de corruption, de marché difficile, d'incapacité à faire, et j'apporte un complément pour éviter que cela ne soit mal-interprété : tout cela est porté par les Italiens. C'est l'ANAS qui a le marché du tunnel de Tende. Les Français n'y sont pour rien, y compris sur la partie de la route départementale qui conduit, avec tous les lacets qui ont été emportés par la tempête Alex, à l'entrée du tunnel. Nous nous sommes engagés à financer le vallon de la Ca, avec un pont qui permettra de faire la liaison à la sortie du tunnel. Même sur cette partie, les services du Département n'en ont pas la totale maîtrise. Nous faisons ainsi cet aménagement sous contrôle des Italiens. S'il est question de corruption ou d'incapacité, ce n'est donc pas le pilotage français qui est en cause. Néanmoins, la France

doit peser de tout son poids, et avec 35 M€, le Département ne peut pas rester inactif si nous nous retrouvons à la sortie des travaux avec un tunnel en alternat comme c'était le cas il y a quatorze ans. Ce n'est pas admissible. Je soutiens donc pleinement cette demande, et nous y serons très vigilants.

Le vœu proposé, mis au vote, est adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je vous remercie. L'ordre du jour étant épuisé, nous pouvons lever la séance.

La séance est levée à 12 heures 35.